

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE
INTERNATIONALE TRIPARTITE

**LES DÉFIS DE L'URBANISATION ET LA RÉDUCTION DE
LA PAUVRETÉ DANS LES PAYS D'AFRIQUE,
DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE**

Nairobi, 8–10 juin 2009



ONU  HABITAT



Rapport de la Conférence internationale tripartite sur les défis de l'urbanisation et la réduction de la pauvreté dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

Publié à Nairobi, en 2009, par ONU-HABITAT (HSP/EC/ACP.1/9).

Publié par le Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains. Copyright © 2009

Les publications du Programme des Nations unies pour les Établissement Humains sont disponibles au Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes (BRAPA) et au bureau d'information de l'ONU-HABITAT ou directement en s'adressant à :

B.P. 30030, GPO 00100 Nairobi, Kenya

Fax: + (254 20) 762 4266/7

Courriel: unhabitat@unhabitat.org

<http://www.unhabitat.org>

AVERTISSEMENT:

Les termes employés et le matériel utilisé dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Secrétariat des Nations unies ou des diverses organisations qui lui sont liées. Les appellations employées et les informations présentées n'impliquent de la part de l'ONU HABITAT et de son conseil d'administration, aucune prise de position quant au statut juridique des pays concernés, la délimitation de ses frontières, ou compromettant les autorités en place, le système économique établi ou encore le degré de développement. Les analyses, conclusions et recommandations de ce rapport ne reflètent pas non plus nécessairement le point de vue du programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT), son conseil d'administration et de ses États membres.

La présente publication peut être reproduite, entièrement ou en partie, sous n'importe quel format ou support, à des fins éducatives mais non lucratives, sans l'autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur, à la condition qu'il soit fait mention de la source.

ONU-HABITAT souhaiterait qu'un exemplaire de l'ouvrage où se trouve reproduit l'extrait lui soit communiqué. La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à d'autres fins commerciales sans l'autorisation préalable du Programme des Nations unies pour les Établissement Humains.

Maquette: Andrew Ondoo/ONU-HABITAT

Remerciements:

Coordonnateur du rapport: Alain Grimard

Mise en page: Andrew Ondoo

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE
INTERNATIONALE TRIPARTITE

**LES DÉFIS DE L'URBANISATION ET LA RÉDUCTION DE
LA PAUVRETÉ DANS LES PAYS D'AFRIQUE,
DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE**

Nairobi, 8–10 juin 2009



ONU  HABITAT



Table des matières

I. Introduction	5
II. Participation	7
III. Exposés liminaires	8
A. Défis de l'urbanisation dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique	8
B. Initiatives d'amélioration et de prévention des taudis	8
C. Exposé sur le Programme participatif d'amélioration des taudis dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)	9
IV. Débats régionaux	10
A. Introduction	10
B. Afrique anglophone : investissement dans les infrastructures urbaines de base	10
C. Afrique francophone : mobilité de la main-d'œuvre	13
D. États des Caraïbes et du Pacifique : les villes et les changements climatiques	15
V. Exposés thématiques	17
A. Introduction	17
B. Des terres et des logements en faveur des pauvres	18
C. Infrastructures et services urbains de base	18
D. Gouvernance et planification urbaine	20
E. Financement des établissements humains	21
F. Développement économique local dans les villes	22
G. Recommandations à l'intention des tables rondes ministérielles	24
VI. Séance technique sur le Programme participatif d'amélioration des taudis	26
VII. Session ministérielle	28
A. Séance d'ouverture	28
B. Examen des résultats des deux premières journées	30
C. Tables rondes thématiques	30
1. Terres et logements	30
2. Infrastructures et services urbains de base	32
3. Gouvernance et planification urbaine	34
4. Financement des établissements humains	35
5. Développement économique local dans les villes	36
VIII. Adoption de la déclaration	38
IX. Divers	38
Hommage à la mémoire de son Excellence El Hadj Omar Bongo Ondimba, Président du Gabon	38
X. Clôture de la réunion	38
Annexe	39
Déclaration de Nairobi sur les défis de l'urbanisation et la réduction de la pauvreté dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique	39
I. Historique	39
II. Objectifs de la réunion	40
III. Résultats de la réunion	40
IV. Déclaration sur les défis de l'urbanisation et la réduction de la pauvreté dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique	42

I. Introduction

1. La Conférence internationale tripartite sur les défis de l'urbanisation et la réduction de la pauvreté dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique s'est tenue au siège du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) à Nairobi, du 8 au 10 juin 2009.
2. La réunion a été ouverte le lundi 8 juin 2009 à 10 h 40 par M. Alioune Badiane, Directeur du Bureau régional d'ONU-Habitat pour l'Afrique et les États arabes. Des déclarations liminaires ont été prononcées par M. Raul Mateus Paula, Chef d'Unité à l'Office de coopération EuropeAid de la Commission européenne, M. Andrew Bradley, Secrétaire général adjoint du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) au nom de Sir John Kaputin, Secrétaire général, Mme Hana Klučarová, Ambassade de la République tchèque au Kenya, au nom de l'Union européenne, Mme Anna Tibaijuka, Directrice exécutive d'ONU-Habitat et M. Soita Shitanda, Ministre kényen du logement.
3. M. Mateus Paula a souligné que, l'urbanisation étant considérée comme un phénomène irréversible, la communauté internationale accordait la primauté à sa gestion. Au cours des décennies écoulées, la rapidité de la croissance démographique des villes dans le monde, due en grande partie à l'augmentation spectaculaire du nombre de personnes vivant dans les villes des pays en développement, avait considérablement accru la pauvreté et entraîné la marginalisation et l'exclusion d'un grand nombre d'habitants des villes. La Commission européenne était résolue à appuyer la poursuite des travaux propres à relever les défis liés à l'urbanisation. À cette fin, a-t-il dit, la Commission était disposée à examiner avec ses partenaires les propositions de projets à mener dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Il a insisté sur le fait que ces pays devaient soumettre leurs propositions conformément aux priorités fixées par les gouvernements en vue d'assurer une appropriation au niveau national.
4. M. Bradley a remercié la Directrice exécutive et ses collaborateurs pour les excellents travaux qu'ils avaient accomplis au fil des ans afin de s'assurer que les questions urbaines cruciales qui touchaient les communautés les plus démunies soient abordées au niveau international. Le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, a-t-il déclaré, avait signé un accord tripartite qui permettait de conjuguer des fonds de développement de l'Europe, l'engagement politique et la planification stratégique des États membres du Groupe ACP et le savoir-faire technique d'ONU-Habitat dans le cadre d'une collaboration unique en son genre qui visait à mettre la situation dramatique de millions de citoyens pauvres à l'avant-garde de l'agenda en matière de développement. En conclusion, il a invité les représentants à examiner les risques que faisait peser la crise financière et à mettre à profit leur expertise commune pour élaborer des conclusions et recommandations de fond, novatrices et ambitieuses à soumettre aux ministres.

5. Mme Fuchsova, notant que le développement durable était une valeur de l'Union européenne profondément enracinée, a souligné l'importance d'une croissance économique soutenue, de la stabilité et de la coopération internationale pour le développement des établissements humains. L'Union européenne aidait ses partenaires à relever ces défis en fixant des priorités spécifiques dans le cadre de plans d'action convenus d'un commun accord et continuait d'être une source essentielle d'aide au développement pour les projets portant sur le commerce, l'agriculture, l'environnement, la sécurité, la migration, la dimension sociale de la mondialisation, l'emploi et la coopération scientifique internationale. Les relations de l'Union avec les principaux pays africains s'établissaient dans le cadre de partenariats stratégiques et d'une coopération étroite avec les divers partenaires en vue d'accroître l'efficacité de l'aide extérieure.
6. La Directrice exécutive a souligné l'importance de l'accord de coopération conclu entre ONU-Habitat et le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique pour la promotion de l'urbanisation durable et l'éradication de la pauvreté et elle a exprimé l'espoir que les discussions durant la Conférence tripartite soient axées sur les questions relevant de cet accord. Elle a indiqué qu'il convenait d'évaluer les progrès de la mise en œuvre du Programme participatif pour l'amélioration des taudis ainsi que des études descriptives du secteur urbain actuellement menées dans de nombreux pays. Elle a relevé, au vu des travaux de recherche scientifique montrant qu'une personne sur trois dans le monde en développement vivait dans des taudis ou des établissements urbains non structurés, qu'il était urgent d'agir; elle a donc instamment prié les représentants de garder à l'esprit le coût de l'inaction en termes humains. La Directrice exécutive a décrit les activités de coopération entreprises par ONU-Habitat dans de nombreux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et a souligné qu'elles étaient conçues en coopération avec les ministres représentés à la réunion en cours et mises en œuvre avec un large éventail de partenaires de façon à relever les perspectives mondiales, nationales et locales en vue d'édifier des villes sans taudis, durables, plus propres et plus inclusives.
7. M. Shitanda a déclaré que la présente réunion avait pour objectif d'harmoniser les contributions des participants pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux ayant trait à l'amélioration des taudis et la réduction de la pauvreté; il a précisé que la réunion actuelle servait de cadre pour échanger des données d'expérience, des méthodologies et des recommandations en vue de favoriser une croissance urbaine durable. Il a signalé que le Gouvernement kényen était en train de mettre en œuvre une politique de développement à long terme fondée sur des piliers socio-économiques et politiques, en vue d'assurer aux citoyens un environnement propre et sûr d'ici à 2030. Il a fait savoir que le ministère kényen du logement avait créé des centres technologiques dans toutes les provinces et encourageait l'utilisation de matériaux disponibles localement afin de réduire les coûts de construction. Pour conclure, il a exprimé l'espoir que les participants élaborent des moyens viables pour améliorer la durabilité des établissements humains.

II. Participation

8. Des représentants des pays suivants ont assisté à la réunion : Angola, Antigua-et-Barbuda, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Haïti, Jamaïque, Kenya, Kiribati, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Surinam, Suède, Tchad, Togo, Yémen, Zambie, Zimbabwe.
9. Des représentants des organisations intergouvernementales suivantes ont également assisté à la réunion : Commission européenne, Secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest.
10. Des représentants des associations suivantes des villes et des autorités locales ont assisté à la réunion : Brazzaville, Dakar, Harare, Treichville, Communes et villes unies du Cameroun, Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire.
11. Des représentants des organisations suivantes ont aussi assisté à la réunion : Amnesty International, Association pour la promotion de coopératives de production, de vente et d'approvisionnement du Burundi, Arch Forum Ltd., Cooperazione Internazionale, Dialogue on Shelter for the Homeless in Zimbabwe Trust, Encadrement des Constructions Sociales et Aménagement des Terrains du Burundi, Enda Tiers-Monde, Global Village Energy Partnership, Habitat International Coalition, Institut Mazingira, Pamoja Trust, Société Immobilière Publique du Burundi, Université des Antilles.
12. La liste complète des participants figure dans le document HSP/EC/ACP.1/INF/1.

III. Exposés liminaires

A. DÉFIS DE L'URBANISATION DANS LES ÉTATS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE

13. M. Daniel Biau, Directeur de la Division de la coopération régionale et technique d'ONU-Habitat, a fait un exposé sur les défis urbains dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Bien que les taux de croissance urbaine dans ces pays soient en baisse, ils demeuraient néanmoins extrêmement élevés, plus de la moitié de la population résidant dans des villes de taille moyenne. Outre les activités qu'il menait au niveau opérationnel, ONU-Habitat entreprenait des activités normatives importantes; le Programme avait établi des directives ayant une valeur universelle, y compris les Directives internationales sur la décentralisation et sur l'accès aux services de base, que tous les pays étaient censés utiliser et adapter à leur contexte national. Il a décrit les stratégies en matière d'urbanisation des années 70 à nos jours qui sont passées de plans directeurs à la réduction de la pauvreté urbaine, dont aucune ne pouvait être négligée. Pour conclure, il a présenté les six défis principaux actuels : permettre l'accès à la terre à un coût abordable, planifier et gérer le développement urbain pour l'efficacité économique et l'équité sociale, développer des infrastructures écologiques et promouvoir des services de base pour tous, stimuler le financement du secteur du logement au niveau municipal, établir des liens entre les politiques et programmes de développement spatial et économique pour la création d'emplois, améliorer la coordination institutionnelles et les synergies à tous les niveaux.

B. INITIATIVES D'AMÉLIORATION ET DE PRÉVENTION DES TAUDIS

14. M. Claudio Acioly, ONU-Habitat, a fait un exposé sur les défis liés à l'amélioration des taudis et les leçons à en tirer. Soulignant l'importance d'une approche double associant la prévention d'une part et l'amélioration d'autre part, il a mis en avant la nécessité d'assurer le renforcement des capacités technologiques afin de faciliter la fourniture de logements et préconisé l'adoption de politiques destinées à répondre à la question de l'accès aux services. Le fait que les taux de croissance urbaine et ceux de croissance des taudis étaient pratiquement identiques reflétait, selon lui, une absence de planification en matière d'urbanisation. Il a indiqué que la manière d'aborder toutes ces questions avait évolué au cours des ans et soutenu que l'évolution la plus fondamentale était le passage d'une approche axée sur les projets à une approche axée sur les programmes. Faisant remarquer que les pauvres ne bénéficiaient généralement pas de crédits pour l'accès à la propriété, il a souligné la nécessité de collaborer avec la société civile et les organisations non gouvernementales pour trouver des formules permettant de garantir l'accès aux ressources nécessaires ainsi que la sécurité d'occupation.

C. EXPOSÉ SUR LE PROGRAMME PARTICIPATIF D'AMÉLIORATION DES TAUDIS DANS LES ÉTATS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE (ACP)

15. M. Bradley a appelé l'attention sur l'importance du terme « participatif » s'agissant du processus d'amélioration des taudis qui, selon lui, impliquait nécessairement les notions d'inclusion, de coordination, de cohérence et d'homogénéité. Il a souligné que la réunion actuelle devrait être l'occasion d'échanger les données d'expérience et les meilleures pratiques. Il y avait fréquemment un manque de coordination au niveau des donateurs ou des pays, et il a ainsi exhorté les représentants à rester en contact avec les services compétents de leurs pays pour assurer la coordination des efforts et mettre en commun les ressources si essentielles pour aller de l'avant.
16. Dans son exposé, M. Mateus Paula a insisté sur l'importance de la dimension urbaine dans les politiques de développement européennes. Parce que l'urbanisation était un phénomène mondial et irréversible, il était important de mettre l'accent sur ses aspects positifs. À cet égard, il a indiqué qu'il fallait renforcer la dimension territoriale en introduisant des réformes institutionnelles, en apportant un appui à la gestion des gouvernements locaux et en poursuivant les efforts visant à lutter contre la pauvreté.
17. M. Alain Grimard, point focal d'ONU-Habitat pour le Programme participatif d'amélioration des taudis dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) a déclaré que la genèse de ce Programme remontait au projet de directives consultatives pour un développement urbain durable, acceptées en 2002 par la Commission européenne qui étaient axées sur une bonne gouvernance et une bonne gestion urbaine et n'avaient en fait jamais été publiées. Les six principaux objectifs du Programme, en cours de réalisation dans 30 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique étaient d'aider les parties prenantes locales à relever les défis posés par le développement urbain, de porter la dimension des défis du développement urbain aux niveaux national, régional et mondial, de renforcer les initiatives actuelles en matière de développement urbain, de définir les plans pour la mise en œuvre de l'urbanisation et des plans d'action pour l'aménagement urbain, de recenser les goulots d'étranglement et les lacunes au niveau de la mise en œuvre et mobiliser des ressources pour financer des projets d'investissement et de développement d'infrastructures urbains en appliquant un ordre de priorité. La structure du Programme comprend les deux éléments principaux suivants : étude descriptive du secteur urbain aux niveaux local et national et élaboration de politiques, renforcement des capacités et plans d'action pour l'amélioration des taudis au niveau régional.

IV. Débats régionaux

A. INTRODUCTION

18. La séance a été présidée par M. John Hogan, Responsable des établissements humains, Service de la formation et du renforcement des capacités d'ONU-Habitat. M. Mateus Paula a présenté un exposé soulignant la contribution de l'Union européenne aux projets d'infrastructure en Afrique, laquelle totalisait 7,7 milliards d'euros depuis 1996. Faisant remarquer que la Commission européenne considérait que les projets d'infrastructure étaient une priorité centrale du développement, il a mis en avant le potentiel de mobilisation du Fonds européen de développement qui avait permis aux pays en développement de mobiliser des sommes complémentaires importantes pour financer des projets dans des domaines tels que les routes, l'eau et les technologies de l'information et de la communication. Il a noté que l'engagement de l'Union européenne envers des projets d'appui à l'infrastructure en Afrique et de lutte contre les changements climatiques demeurerait aussi fort, et que des fonds avaient été engagés dans le plan pour 2008-2013. Il a ensuite souligné la collaboration de l'Union européenne avec la Banque mondiale, l'Alliance des villes et d'autres, et appelé l'attention sur la volonté de l'Union européenne de participer à la programmation sur des bases tant nationales que régionales.
19. Par la suite, la séance plénière a été scindée en trois séances, une par région, afin d'examiner les questions propres à chacune d'elle.

B. AFRIQUE ANGLOPHONE : INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES URBAINES DE BASE

20. La séance a été présidée par M. Muchadeyi Masunda, maire d'Harare, qui a présenté les intervenants, soit M. Graham Alabaster, Administrateur de programme du Service de l'eau, de l'assainissement et des infrastructures d'ONU-Habitat et M. James Mutero (expert national) ainsi que le modérateur M. Hogan.
21. M. Graham Alabaster, Administrateur de programme du Service de l'eau, de l'assainissement et des infrastructures d'ONU-Habitat, a fait un exposé mettant en lumière les problèmes auxquels se heurtait l'Afrique pour fournir des infrastructures et des services de base, lesquels étaient essentiels dans le cadre de l'amélioration des taudis. Il a fait remarquer qu'en Afrique, les Objectifs du Millénaire pour le développement concernant l'eau et l'assainissement ne seraient vraisemblablement pas atteints sans des efforts supplémentaires considérables, essentiellement parce que l'infrastructure de base n'était pas considérée comme une priorité par les responsables politiques, du fait de l'insuffisance des investissements, du manque de capacités pour générer efficacement les revenus et du peu d'attention accordée à l'exploitation et à la maintenance. Toutefois, des enseignements importants pouvaient être tirés des progrès accomplis dans des pays ayant décentralisé la gestion des infrastructures au niveau local. Les centres urbains plus petits souffraient davantage que les capitales de l'absence d'investissements et de l'insuffisance des capacités et ils enregistraient une croissance démographique importante dans les dix années à venir, ce qui poserait des difficultés au niveau des infrastructures.

La bonne gestion des déchets solides était aussi un domaine négligé comparé à l'eau et à l'assainissement, et les questions d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets concerneraient également tous ces domaines. La région ne manquait ni de compétences, ni de bons modèles, ni de débouchés; l'aide régionale était l'un des moyens d'aider à remettre les pays défailants sur les rails et de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

22. Dans sa présentation, M. Mutero s'est appuyé sur des exemples tirés d'une étude de cas réalisée au Kenya sur la base des études descriptives du secteur urbain réalisées pour ONU-Habitat et la Banque mondiale afin d'illustrer des questions de caractère général significatives, notamment les relations de pouvoir entre les autorités locales et centrales et le cadre d'investissement des autorités locales. Nonobstant la rhétorique politique sur la décentralisation, il s'était avéré que les flux financiers diminuaient au niveau local au Kenya et qu'en l'absence de ressources les autorités locales étaient dans l'incapacité de pourvoir aux services urbains de base; elles devaient également faire face à de faibles capacités de gestion et à une absence de responsabilisation envers les électeurs, de cadres précis pour des partenariats entre les secteurs public et privé ainsi que de cadres réglementaires. Les dépenses d'équipement des autorités locales étaient peu importantes comparées aux dépenses récurrentes et leur capacité à mobiliser des ressources supplémentaires pour les infrastructures demeuraient limitées, avec peu de fonds disponibles pour des domaines tels que la gestion des déchets solides, l'exploitation et la maintenance. Il a souligné la nécessité d'une réglementation appropriée et d'une reconnaissance officielle pour les petits prestataires de service privés qui jouaient un rôle important notamment dans l'approvisionnement en eau, en électricité et les transports, ainsi que pour les possibilités de microfinancement de logements pour les habitants des taudis.
23. Au cours du débat qui a suivi, un certain nombre de questions ont été soulevées et des représentants ont partagé les données tirées de l'expérience dans leurs pays. S'agissant de la question des capacités des autorités locales, un représentant a estimé qu'il s'agissait d'une approche courante de gouvernements centraux hostiles à la décentralisation et que les autorités locales avaient les moyens de faire beaucoup plus. Un autre a déclaré que le problème pour les autorités locales résidait plutôt dans la pénurie d'idées et l'absence de développement que dans l'insuffisance des ressources et plusieurs représentants ont mentionné l'incapacité des autorités locales à générer des fonds au niveau interne et à les utiliser efficacement, par exemple en confiant la construction de routes au secteur privé. Un autre représentant a déclaré qu'il existait des solutions au problème complexe posé par le dysfonctionnement des autorités locales mais que, dans son pays, leur mise en œuvre était entravée par une trop grande intervention du gouvernement central. Les pays sortant d'un conflit étaient confrontés à des problèmes particuliers pour reconstituer leurs capacités et les autorités locales avaient besoin de capitaux initiaux et d'équipements pour recommencer à fonctionner.
24. Au dire d'un délégué, la question de la décentralisation en Afrique faisait l'objet d'un intérêt de pure forme mais les dirigeants ne concrétisaient pas leurs intentions par des actes, ce qui posait des problèmes pour les autorités locales et les municipalités. D'autres ont exposé les progrès accomplis dans leur pays en matière de décentralisation.

25. Un représentant a déclaré que toute la question des infrastructures devait être réexaminée compte tenu des statistiques démographiques. Il était nécessaire d'envisager de nouveaux investissements mais il fallait aussi prendre des dispositions pour maintenir les investissements actuels et pourvoir au remplacement des capitaux. Les coûts des infrastructures et de la maintenance devaient être pris en compte dans tout nouveau projet de construction de logements. Un représentant a précisé que sans oublier les défis posés par le développement urbain et les taudis, les villes devaient également être perçues comme des moteurs de la croissance économique, offrant des débouchés pour mobiliser du personnel qualifié et les milieux d'affaires. Pour un autre, la fourniture de services devrait être considérée comme une activité rentable et il était nécessaire de faire preuve de créativité pour regrouper des programmes et des projets afin de garantir la récupération totale des coûts.
26. Plusieurs représentants ont signalé que l'étendue des responsabilités des autorités locales relevait des constitutions de chaque pays et ils ont préconisé l'intégration des autorités locales dans celles-ci. La fixation des tarifs par les gouvernements centraux, l'incapacité à collecter les recettes fiscales et le non-respect du paiement des taxes locales ont également été soulevés par un certain nombre de participants. L'un d'entre eux a signalé la difficulté d'obtenir des garanties et la nécessité de plans de recouvrement des coûts.
27. Un autre représentant a souligné la nécessité d'envisager le développement économique local ainsi que la transformation du secteur informel et son intégration dans la fourniture de services de base. Toute la question de l'infrastructure sociale devrait également être examinée et des centres de loisirs devraient être créés pour faire face à la montée de la violence contenue et des frustrations.
28. Plusieurs participants ont soulevé la question de la gestion des déchets solides, l'un d'entre eux relevant que c'était une zone grise dépourvue de politiques ou de règlements clairs.
29. Un délégué s'est efforcé de dissiper les craintes de la communauté des investisseurs au sujet de la situation politique de son pays. Il a déclaré qu'un gouvernement ouvert avait été mis en place et il a instamment invité les investisseurs potentiels à s'annoncer étant donné que des financements urgents étaient nécessaires dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'évacuation des eaux usées.
30. Répondant aux observations formulées, M. Alabaster a accueilli avec intérêt la possibilité de considérer la fourniture d'infrastructure de base comme un débouché commercial, en particulier dans le cadre de la gestion des déchets solides. Il s'est déclaré convaincu qu'un investissement minime dans les infrastructures existantes et leur maintenance pourrait déboucher sur des niveaux acceptables de prestation de services, par exemple en mettant un terme aux déperditions d'eau causées par des fuites; ONU-Habitat avait pour politique d'améliorer les infrastructures existantes avant de procéder à de nouveaux investissements, a-t-il dit. Il a préconisé la promotion des investissements dans des projets d'infrastructure et l'accélération de la préparation des projets; le logement et les infrastructures devaient également être plus étroitement associés.
31. M. Mutero a également déclaré que la décentralisation devait être consacrée dans les constitutions ainsi que le transfert fiscal nécessaire vers les autorités locales. Il était évident que celles-ci ne disposaient pas en général des compétences nécessaires pour concevoir des moyens originaux de mobilisation des ressources et pour accéder au secteur des donateurs et qu'il était nécessaire de renforcer leurs capacités; grâce à de meilleures méthodes de gestion, elles pourraient devenir plus autonomes.

La nécessité d'examiner les paramètres permettant de garantir la fourniture de services, le recouvrement des coûts et de déterminer des prix susceptibles de satisfaire aux bas revenus soulevait des difficultés. Des garanties de microfinancement pourraient être fournies par le biais d'intermédiaires afin de consentir de petits prêts aux particuliers; une éducation sur l'accès au microfinancement était nécessaire.

C. AFRIQUE FRANCOPHONE : MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

32. La séance a été présidée par M. Khalifa Sall, maire de Dakar, qui a présenté les intervenants, soit M. Badiane et M. Mansour Tall (expert national) ainsi que le modérateur Mme Michèle Devys, Commission européenne.
33. Le Président a ouvert la séance en relevant que les migrations étaient un problème chronique qui, d'une façon ou d'une autre, touchait tous les pays, comme les migrations nationales, sous la forme d'un exode vers les villes par exemple, et les migrations internationales, par l'émigration vers d'autres pays d'Afrique et vers l'Europe.
34. M. Tall, a présenté la question de l'urbanisation et de la mobilité de la main-d'œuvre, faisant remarquer que les deux aspects étaient étroitement liés étant donné que l'urbanisation était devenue un phénomène irréversible. Des mesures étaient donc nécessaires pour anticiper son évolution, mettre en place des politiques, des stratégies et des partenariats pour affronter les problèmes qu'elles posent, afin d'éviter le chaos. Il a décrit certains des défis qu'il fallait relever tels que la pauvreté urbaine, l'exclusion et la criminalité, avant de poursuivre en mettant en évidence le lien direct qui existe entre migration nationale et internationale, soulignant le rôle fondamental des transferts de fonds dans le financement. Il a relevé la possibilité de partenariats clés dirigés par ONU-Habitat avec d'autres parties prenantes afin de tirer parti de toutes les possibilités offertes et il a souligné le rôle joué par la diaspora, la coopération Sud-Sud et les conventions collectives bilatérales, entre autres.
35. M. Badiane a abordé certaines des questions les plus importantes auxquelles devraient répondre les représentants. Il s'est interrogé sur la possibilité d'intégrer la mobilité de la main-d'œuvre dans les stratégies de développement urbain, dans les orientations politiques des organes sous-régionaux, dans les politiques au niveau local afin de les rendre plus efficaces et de renforcer leur impact économique ainsi que sur leur utilisation pour aborder les éléments fondamentaux de la pauvreté urbaine, tels que l'accès au logement et à l'emploi.
36. Lors du débat qui a suivi, la plupart des représentants qui sont intervenus ont donné des exemples d'initiatives, de politiques et d'idées fructueuses lancées dans leurs pays respectifs et souligné certains des problèmes auxquels ils étaient confrontés, tels que troubles internes ou conditions climatiques qui exacerbaient encore les problèmes des migrations. Ils ont également mentionné les incompatibilités avec les formes de gouvernance tribales traditionnelles. Un représentant a noté que les migrations avaient changé l'aspect du pays, augmentant la disponibilité de terres, modifiant les pratiques agricoles et contribuant au développement de l'économie. Les migrations nationales ont été examinées en détail, étant donné que l'extension urbaine et la concentration des populations dans ces zones accroissaient considérablement la demande en matière de services disponibles. Un délégué a mis en garde contre l'opportunité d'accorder trop d'attention au développement urbain au détriment des zones rurales qui devraient également être développées et amenées à des niveaux comparables à ceux de leurs contreparties urbaines.

37. Beaucoup de participants ont souligné l'importance de la question de la mobilité dans le contexte de la planification de l'occupation des terres qui accorderait aux politiques concernées une plus grande cohérence et viabilité. Une telle perspective permettrait aux villes et aux agglomérations d'être mieux préparées pour faire face à des poussées démographiques, en particulier compte tenu des événements qui ont déjà bouleversé le continent africain, tels que les guerres civiles et les conflits sociaux. Pour cela, une volonté politique réelle et une bonne gouvernance seraient bien entendu indispensables.
38. Certains ont également souligné la nécessité de tenir compte de toutes les formes de mobilité, y compris la mobilité interurbaine. Un délégué a attiré l'attention sur les problèmes posés par les retards importants dus aux embouteillages ainsi que sur la difficulté de traverser à pied les grandes villes en l'absence de réseaux de transport adaptés. Il a également fait observer que les immigrants s'établissaient souvent dans les zones périurbaines, ce qui entraînait naturellement des besoins supplémentaires à satisfaire.
39. Plusieurs participants ont insisté sur le rôle positif de la diaspora et en particulier celui des transferts de fonds pour stimuler l'économie du pays bénéficiaire, étant donné que ces apports financiers étaient souvent utilisés pour l'achat d'un logement ou d'autres dépenses importantes. Les membres des familles restés dans le pays d'origine qui recevaient ces fonds pouvaient ainsi souvent rompre les chaînes de la pauvreté étant donné que ces transferts leur conféraient un plus grand pouvoir d'achat sur le marché intérieur.
40. Un représentant a mis en lumière quelques-uns des problèmes associés aux migrations tels que le trafic de stupéfiants, la traite des personnes, l'immigration illégale et des conditions de travail inférieures aux normes pour les personnes travaillant dans ces régions. Un autre représentant a relevé combien il est important que les communautés d'immigrants soient organisées et puissent s'intégrer dans l'économie formelle, étant donné les revenus supplémentaires pour l'État, par exemple par le biais de la fiscalité. Il ne s'agissait pas de créer des ghettos, a-t-il souligné, mais plutôt de garantir un système et un cadre adaptés dans lesquels les communautés puissent fonctionner.
41. Le représentant d'une organisation sous-régionale d'intégration économique a exposé certaines des activités qu'elle avait entreprises et appelé l'attention sur ses domaines prioritaires : une urbanisation équilibrée, des transports et des télécommunications adaptés, la responsabilité envers le développement, le cadre de vie et les mesures institutionnelles. Il a souligné que tous les aspects du développement urbain devraient être pris en considération et que le mythe et la mystique des villes devraient être dissipés; ainsi, les populations rurales auraient moins tendance à migrer vers les villes et agglomérations urbaines.
42. En conclusion, le Président a relevé que les Africains avaient toujours été des peuples nomades ne connaissant pas de frontières, c'est-à-dire que les frontières artificiellement tracées telles qu'elles existaient dans le monde moderne constituaient un problème en termes de conception générale des migrations. Il a mis en évidence les problèmes causés par la mondialisation et fait observer qu'alors que l'Europe adoptait des politiques migratoires plus restrictives, la nature même de l'Afrique était tout à fait différente. Il a instamment invité tous les représentants à examiner la question en détail et à chercher des moyens d'encourager la coopération et la collaboration entre les nations.

D. ÉTATS DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE: LES VILLES ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

43. La Présidente, Mme Maraia Ubitau, Directrice du Département de la planification urbaine et nationale (Fidji) a ouvert la séance et présenté les intervenants, soit M. Raf Tuts, Chef de la Division de l'environnement urbain d'ONU-Habitat et M. Asad Mohamed, Maître de conférence, Topographe, Faculté d'ingénierie de l'Université des Antilles ainsi que le modérateur Mme Aya Kasasa, Secrétariat du Groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).
44. M. Tuts a résumé les défis posés par les changements climatiques pour les pays pauvres, soulignant les pertes financières considérables et les risques causés par l'élévation du niveau des mers et des températures ainsi que ceux qu'ils comportaient pour la vie et les moyens de subsistance. Il a décrit les réponses en termes d'adaptation et d'atténuation tout en signalant que les changements climatiques créaient également de nouveaux débouchés en termes de modèles économiques, d'emplois écologiques et d'énergies vertes qui contribueraient à la relance de l'économie mondiale. Résumant les principales activités d'ONU-Habitat dans le domaine des changements climatiques, il a attiré l'attention sur l'Initiative pour les villes et le changement climatique qui avait pour but d'aider les villes à s'adapter à ce changement et à en atténuer les effets; en outre, cette initiative prévoyait une évaluation, un dialogue politique au sein et en dehors du système des Nations Unies, la mise au point d'outils de planification urbaine, un appui aux villes et l'encouragement de la constitution de réseaux. Il a noté que les changements climatiques et l'urbanisation étaient étroitement liés et que l'investissement dans l'amélioration des taudis pouvait également être perçue comme une mesure d'atténuation des changements climatiques, tout en soulignant que la participation du secteur privé et la coordination entre les parties prenantes étaient fondamentales.
45. Dans son exposé, M. Mohammed a relevé qu'il était nécessaire que les débats sur les changements climatiques au niveau local soient plus stratégiques et moins réactifs. Il a décrit la différence d'orientation aux niveaux municipal, national ou mondial pour les questions de planification et de gestion urbaines, soulignant la nécessité de mettre l'accent sur la mise en œuvre. Il a comparé la plupart des sphères gouvernementales de la région des Caraïbes dans le domaine de la planification urbaine et des changements climatiques à une pyramide inversée, chaque protocole international sur les changements climatiques fragilisant encore une base déjà faible et qui manquait de ressources. Il s'est dit préoccupé par les nouveaux critères de construction visant à atténuer les effets des changements climatiques, car ils signifiaient que les besoins des pauvres en matière de logement et de construction n'étaient plus abordés aux niveaux national ou municipal. Plaidant en faveur d'une plus grande sensibilisation à la crise à laquelle étaient confrontés les pays des Caraïbes, il a préconisé un débat ouvert sur la question de la réinstallation plutôt que de l'atténuation, le cas échéant.

46. La Présidente a invité le représentant de Kiribati à exposer les effets des changements climatiques sur son pays. Celui-ci a décrit la diminution des stocks d'eau douce, l'élévation du niveau de la mer et le nombre croissant de manifestations climatiques extrêmes. D'autres participants ont estimé qu'une évaluation complète des changements climatiques était nécessaire pour améliorer les connaissances et garantir une allocation judicieuse des ressources et qu'elle devrait être assortie d'un cadre qui encouragerait la coordination et l'intégration des activités.
47. Des représentants ont fait état de leurs préoccupations au sujet des déficiences des gouvernements responsables de la non application de certaines réglementations en matière d'environnement et de planification et ils ont invité à une mise en œuvre plus efficace de la législation en vigueur à cet égard pour protéger les investissements, les moyens de subsistance et les écosystèmes précieux des régions côtières. D'autres représentants ont demandé des conseils sur la manière de gérer l'élévation du niveau des mers, les événements climatiques imprévisibles et les moyens d'obtenir un dédommagement financier des principaux responsables des changements climatiques ainsi que sur les risques pour les États insulaires situés à très basse altitude. Quelques délégués ont estimé que les populations de nombreux États insulaires n'étaient pas suffisamment informées de ces risques et ont demandé la mise en place d'activités d'éducation, de sensibilisation, de planification à long terme et de mobilisation des ressources.
48. En conclusion, la Présidente a donné des informations sur les possibilités offertes par les changements climatiques comme l'extraction du méthane et le commerce du carbone que Fidji prévoyait d'exploiter, et invité instamment tous les participants à collaborer pour garantir que les défis posés par les changements climatiques soient relevés.

V. Exposés thématiques

A. INTRODUCTION

49. M. Eduardo Sorribes-Manzana, Commission européenne, Mme Inga Bjork-Klevby, Directrice exécutive adjointe d'ONU-Habitat et M. Bradley ont fait des remarques liminaires.
50. M. Sorribes-Manzana a souligné l'importance toujours plus grande de l'urbanisation et des problèmes qui y sont associés au niveau international; il fallait s'attendre à une augmentation du nombre des mégalofoles et des villes secondaires au cours des prochaines décennies et d'un accroissement concomitant de la pauvreté urbaine. La Commission européenne continuerait à collaborer avec ONU-Habitat et avec les États membres de l'Union européenne pour améliorer le profil de l'urbanisation et les interventions futures. Il a exprimé l'espoir que les représentants parviendraient à une position commune sur le développement humain et sur les solutions et domaines de coopération future. Il a identifié trois domaines principaux de préoccupation, à savoir la demande croissante de services d'infrastructure résultant du développement urbain et le problème posé par leur extension suffisamment rapide, la dégradation de l'environnement humain résultant de la croissance des villes à l'origine de problèmes sanitaires, de la pollution de l'eau et de la pression exercée sur les ressources, la gestion et la gouvernance urbaines qui exigeaient un engagement total de la part de toutes les parties prenantes, notamment au niveau local, et la décentralisation assortie du transfert de ressources humaines et financières. Des ressources supplémentaires étaient nécessaires pour faire face à une urbanisation plus ambitieuse et pour avoir des politiques appropriées afin de garantir l'utilisation correcte de ressources peu abondantes et d'assurer la fourniture de services. Le moment était venu d'accorder une plus grande attention au secteur urbain et l'Union européenne continuerait à collaborer avec ses partenaires et les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Toutefois, il a fait remarquer que l'appropriation était le pilier de toutes les interventions financées par l'Union européenne, ce qui signifiait que les pays devaient les solliciter.
51. La Directrice exécutive adjointe s'est félicitée de l'attention plus grande accordée par l'Union européenne au secteur urbain. Elle a passé en revue les principales conclusions des discussions de groupe de la journée précédente sur les investissements dans les infrastructures urbaines de base, la mobilité de la main-d'œuvre et les villes et les changements climatiques. Elle a exprimé l'espoir que les délégués continueraient à examiner comment aller de l'avant.
52. M. Bradley a considéré le concept plus large du développement et la manière dont les questions d'urbanisation pourraient être intégrées dans le développement des États et des régions. Il a mis en évidence deux des principaux problèmes qui devaient être résolus collectivement au cours des années à venir : les changements climatiques et la migration, intimement liés aux questions d'urbanisation. Il a lancé un appel pour qu'un nouveau modèle de développement vienne remplacer celui qui était en place depuis plus de 30 ans, en mettant l'accent sur les infrastructures physiques et le renforcement des capacités. Une approche holistique était la seule façon de progresser et elle devait faire intervenir tous les éléments et toutes les structures de gouvernance, notamment les autorités locales, les parties prenantes non étatiques, la société civile, les donateurs et les partenariats entre secteurs public et privé. La cohérence et la stabilité des politiques étaient essentielles pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

B. DES TERRES ET DES LOGEMENTS EN FAVEUR DES PAUVRES

53. La séance a été présidée par M. Léon-Paul Toé, Ministre du logement et du développement urbain du Burkina Faso et M. Badiane en a été le modérateur.
54. M. Mohamed El-Sioui, Directeur du Service du logement d'ONU-Habitat, a fait un exposé sur les terres et les logements en faveur des pauvres, en commençant par préciser la définition de taudis. Il a fait remarquer qu'il était indispensable de changer de paradigme dans la façon de résoudre le problème du logement, en abordant non seulement les besoins des pauvres mais aussi des logements abordables pour tous afin d'éviter que les classes sociales à revenus plus élevés s'approprient les projets de logement en faveur des pauvres. La demande croissante de logements, les prix exorbitants des terrains, la pénurie de terres disponibles, le système défectueux de recouvrement des impôts, l'insuffisance des investissements dans les infrastructures de base, les limites de l'autonomie des municipalités et le manque de capacités au niveau local pour faire face aux problèmes étaient au nombre des difficultés rencontrées. ONU-Habitat a axé ses réponses sur la sensibilisation, les conseils en matière de politiques, les programmes et le renforcement des capacités : promotion des droits fonciers et possibilités diversifiées de logement abordable, appui aux parties prenantes pour la fourniture de logement et promotion de solutions de remplacement aux expulsions forcées là où elles étaient nécessaires, mise au point d'outils pour la mise en œuvre de politiques foncières favorables aux pauvres, promotion d'une approche intégrée des politiques de logement, régime foncier, environnement et planification, infrastructures, développement économique local, gouvernance, égalité entre les sexes, jeunes, sécurité et appui au renforcement des capacités à l'aide de vade-mecum sur l'urbanisation élaborés par ONU-Habitat à l'intention des décideurs. En conclusion, il a déclaré que toutes les parties prenantes aux niveaux local, national et régional devaient déployer des efforts concertés et que, à cette fin, ONU-Habitat mettait en place des comités nationaux ou des forums urbains pour examiner les questions relatives au logement avec la participation de tous les intéressés.

C. INFRASTRUCTURES ET SERVICES URBAINS DE BASE

55. La séance a été présidée par M. Sorribes-Manzana et M. Bert Diphooorn, Directeur du Service de l'eau, de l'assainissement et des infrastructures d'ONU-Habitat en a été le modérateur.
56. M. Alabaster a fait un exposé sur les infrastructures et les services urbains de base en soulignant qu'il était important de comprendre les différences entre les besoins des régions d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. L'Afrique avait beaucoup de retard dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement concernant l'eau et l'assainissement tandis que les Caraïbes étaient en général sur la bonne voie mais luttaienent néanmoins pour faire face à l'impact de l'urbanisation et de la croissance démographique sur la fourniture de services. Dans les États insulaires du Pacifique, il existait des différences considérables entre les pays, ce qui laissait la possibilité d'apporter un soutien au développement intrarégional. Il a décrit deux des principales réponses aux problèmes de fourniture des infrastructures de base : d'une part, le Plan stratégique du Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement sous l'égide d'ONU-Habitat qui offrait un cadre général et soutenait des activités en matière d'eau et d'assainissement pour fournir des services durables aux pauvres, garantir des synergies entre les milieux construits et naturels, suivre les objectifs du Millénaire pour le développement et intégrer les infrastructures et le logement et, d'autre part,

une combinaison d'activités normatives et opérationnelles avec la mise en œuvre de programmes régionaux en collaboration avec les banques régionales de développement, par exemple les initiatives pour le Lac Victoria et le Mékong. Il a ensuite identifié certains aspects importants des activités aux niveaux local, national, régional et international et les rôles respectifs des gouvernementaux centraux, des autorités locales, de la société civile et de la communauté internationale.

57. Au cours de la discussion qui a suivi, un représentant a suggéré qu'étant donné les prix élevés des terrains il conviendrait d'accorder la priorité à la planification afin d'assurer une occupation optimale des terres et, par conséquent, des infrastructures également. Un autre représentant a préconisé la fourniture de parcelles viabilisées à des particuliers pour qu'ils y construisent des logements abordables à leur convenance. Un délégué a fait remarquer que, outre l'eau et l'assainissement, les routes et l'énergie étaient des services de base importants. Un autre représentant a attiré l'attention sur le problème que posait dans son pays la pollution de la nappe aquifère dans les bidonvilles, par exemple dans les zones marécageuses. D'autres délégués ont demandé des précisions sur la définition de logement abordable et d'infrastructures dans le secteur du logement et des services de base.
58. En réponse, M. Alabaster a insisté sur le fait qu'il convenait de considérer l'importance des infrastructures comme un point de départ pour l'amélioration des taudis, ce qui était une décision politiquement délicate, et d'inciter les communautés à planifier les infrastructures et les logements. Les services de base restaient une des principales priorités des résidents à faibles revenus mais ils ne devaient pas obligatoirement demander un taux de capitalisation élevé. Le rôle des compagnies de distribution ne pouvait être sous-estimé et elles offraient des possibilités de partenariat, par exemple entre les fournisseurs d'eau et les autorités locales pour la fourniture de services. Là où les infrastructures servaient de point d'accès, la situation sur le terrain déterminait le plan des établissements et il convenait de tenir dûment compte de ceux qui existaient déjà. M. Alabaster a recommandé de tenir compte des travaux effectués dans le bidonville de Kibera à Nairobi pour illustrer les liens existant entre les infrastructures et le concept d'amélioration des taudis. Il a également recommandé de faire appel à l'expertise dont disposait ONU-Habitat, par exemple en ce qui concerne les nappes aquifères.

D. GOUVERNANCE ET PLANIFICATION URBAINE

59. La séance a été présidée par Mme Devys et M. Lars Reutersward, Directeur de la Division mondiale d'ONU-Habitat, en a été le modérateur.
60. En ouvrant la séance, M. Reutersward a souligné l'importance primordiale de la gouvernance pour la gestion des agglomérations et des villes; beaucoup d'expériences pouvaient être partagées pour permettre d'améliorer la performance des zones urbaines et les préparer à poursuivre leur croissance. Il a invité les participants à adhérer au réseau de développement urbain durable créé par ONU-Habitat.
61. M. Mohamed Halfani, Directeur de la Section de la gouvernance urbaine d'ONU-Habitat, a fait un exposé sur les enseignements tirés de l'expérience mondiale en matière de gouvernance et de planification pour l'amélioration des taudis dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique qui était axée sur les dimensions systémiques de l'amélioration et de la prévention des taudis et les processus ayant facilité la réussite des interventions. Il a déclaré que les taudis et la pauvreté urbaine n'étaient pas une manifestation de l'explosion de la population, des changements démographiques ou d'une dynamique de la mondialisation, mais plutôt le résultat des distorsions des systèmes de gouvernance et de planification. Il a décrit les six éléments du succès de l'amélioration ou de la prévention des taudis émanant d'une étude d'ONU-Habitat et de l'Alliance des villes réalisée dans 44 pays du monde : sensibilisation politique et engagement des gouvernements, réformes politiques et renforcement des institutions avec des investissements ciblés, renforcement des capacités pour la mise en œuvre efficace des politiques, systèmes de suivi et d'évaluation pour l'amélioration de la mise en œuvre des politiques et des programmes grâce aux leçons apprises, amélioration par le biais de la reproduction, expansion des partenariats et des mécanismes de financement, établissement d'un consensus entre les participants et intégration de la dimension sûreté et sécurité dès les premiers stades de la planification.
62. M. Jossy Materu, Directeur du Groupe la conception et de la planification urbaines d'ONU-Habitat, a présenté une étude de cas relative à une initiative de planification urbaine du Programme pour les établissements humains dans la région du Lac Victoria qu'il a décrite comme tout à fait particulière du point de vue écologique et dans laquelle vivaient quelques 25 millions de personnes tributaires des ressources du lac. Suite à la rapidité de l'urbanisation, a-t-il déclaré, environ la moitié de la population vivait dans des établissements extrêmement peuplés, non structurés, sans infrastructure ou des infrastructures pratiquement inexistantes. Aucune des villes secondaires n'avait eu jusqu'à présent de plans spatiaux pour orienter le développement et les méthodes de planification utilisées avaient suivi le modèle fondé sur des plans directeurs qui avait été discrédité à l'échelon mondial. Décrivant des interventions réalisées dans la région, il a souligné l'importance particulière de la participation des communautés à l'amélioration des taudis, notamment en les sensibilisant aux avantages de cette amélioration, par l'examen public de la cartographie des systèmes d'information géographique pour s'assurer que les communautés étaient satisfaites des frontières tracées et par l'adoption des plans d'amélioration des taudis par les communautés. En conclusion, il a déclaré qu'ONU-Habitat poursuivrait ses activités dans le cadre de ses opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables et du Service de réfection des taudis et des bidonvilles en mettant l'accent sur la mobilisation du capital national des communautés locales et des institutions financières des pays en développement, la sécurité d'occupation étant abordée par l'intermédiaire du Réseau mondial d'outils fonciers de l'Organisation.

63. Lors du débat qui a suivi, un représentant a mis en lumière le fléau de la corruption dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Il a insisté sur l'importance d'améliorer les relations entre les institutions gouvernementales et les parties prenantes urbaines, notamment le secteur privé et de veiller à ce que l'impact de la communication et d'une bonne gestion se fasse plus fortement sentir au niveau local.
64. Un autre représentant a demandé des précisions sur les aspects pratiques de la régularisation des établissements informels et un autre a posé la question de savoir si ONU-Habitat envisageait de reproduire les interventions entreprises dans la région du Lac Victoria. Un troisième a demandé des éclaircissements sur la marche à suivre pour demander l'aide de la Commission européenne et d'autres entités.
65. Une déléguée a déclaré que, dans de nombreux pays où l'amélioration des taudis avait été entreprise, il n'avait pas été possible d'atteindre le but ultime consistant à améliorer le niveau de vie des populations car les pauvres avaient tendance à vendre les terres améliorées et à s'installer dans d'autres établissements informels. Elle a demandé si des solutions ou des politiques avaient été mises en place pour traiter de ce problème. Les difficultés de l'application de la planification urbaine à des zones spécifiques pour des raisons de coût et l'importance de recueillir des informations sur la nature et les caractéristiques des taudis en vue d'interventions optimales ont été au nombre des questions posées par d'autres représentants.
66. En réponse aux questions posées, M. Materu a suggéré que les établissements informels devraient être régularisés par une reconnaissance initiale et l'octroi de droits d'occupation, puis par un exercice participatif visant à dégager un consensus afin d'étudier les meilleurs moyens d'implanter des services en tenant dûment compte des questions culturelles et des infrastructures existantes. La planification devrait être assortie d'un financement et d'un cadre juridique adéquat.
67. M. Halfani a rappelé l'importance de la participation des principales parties prenantes à la gouvernance et à la planification du secteur urbain et de leur engagement, même dans des initiatives prises par des gouvernements centraux. Il a insisté sur la nécessité de veiller à ce que les interventions d'amélioration des taudis ne soient pas des projets isolés mais fassent partie d'une approche systémique.
68. M. Reutersward a déclaré qu'ONU-Habitat tenait tout particulièrement à ce que l'initiative pour la région du Lac Victoria soit reproduite et s'intéressait à mettre au point des outils et des modèles à cette fin.
69. La Présidente a déclaré que les pays souhaitant obtenir une aide et un appui de la part de la Commission européenne devraient prendre contact avec les coordonnateurs nationaux par l'intermédiaire des délégations auprès de la Commission.

E. FINANCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

70. La séance a été présidée par M. François Albert Amichia, Maire de Treichville en Côte d'Ivoire, et M. Naison Mutizwa-Mangiza, Directeur du Service des analyses et du dialogue sur les politiques d'ONU-Habitat, en a été le modérateur.
71. En ouvrant la séance, le Président a attiré l'attention sur l'ampleur du problème de l'urbanisation rapide et la situation paradoxale des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) où les logements abordables étaient inadéquats et où il existait des possibilités de logement qui n'étaient pas à la portée de la majorité.

72. Dans son exposé, M. Christian Schlosser, expert financier de la Division du financement des établissements humains d'ONU-Habitat, a souligné que les taudis étaient un indice du manque de logements abordables et des besoins considérables d'investissement résultant de la croissance démographique constante et de moyens financiers insuffisants pour offrir des possibilités décentes à des prix abordables. Les estimations des besoins d'investissement pour des logements abordables en Afrique étaient de l'ordre de 500 milliards de dollars sur la base de cinq personnes par ménage et d'un prix unitaire de 10 000 dollars. La crise financière actuelle et les changements climatiques représentaient des défis au niveau mondial qui venaient s'ajouter aux problèmes internes tels que les déficits de l'investissement dus à des cadres politiques inadéquats, l'insuffisance des revenus des pouvoirs locaux et des institutions financières qui n'accordaient pas de moyens de financement pour des logements bon marché. M. Schlosser a décrit les modèles novateurs de financement adoptés par les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et la stratégie et les activités d'ONU-Habitat visant à améliorer l'accès à des logements et des infrastructures abordables dans les pays partenaires, notamment le Fonds pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles créé sur une base pilote pour trois ans qui accordait des subventions et les nouvelles opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables qui consentaient des prêts à faible taux d'intérêt pour des logements bon marché. Le financement était un élément indispensable pour la fourniture de logements abordables, mais ce n'était pas le seul; la réfection et les infrastructures résidentielles, a-t-il dit, devraient être intégrées dans des initiatives politiques plus vastes aux niveaux national et local.
73. En conclusion, M. Mutizwa-Mangiza a souligné que les autorités et les pouvoirs locaux devaient comprendre que la construction de logements devait se faire graduellement en créant des institutions de microfinancement appropriées et que les citoyens pauvres contribuaient à leur propre logement. De plus, il était nécessaire d'encourager le développement des logements locatifs, de mettre en place des politiques foncières, de logement et de création d'emplois plus générales et de mobiliser les ressources nationales de différentes sortes.

F. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL DANS LES VILLES

74. La séance a été présidée par M. Frank A. Krah (Libéria) et M. Oyebanji Oyeyinka, Directeur de la Division du suivi et de la recherche d'ONU-Habitat en a été le modérateur.
75. En ouvrant la séance, le Président a déclaré que, si les villes représentaient les moteurs de la croissance économique et étaient des centres importants pour l'éducation, la finance, la culture et la science, elles étaient aussi des lieux d'exclusion, de privation et de marginalisation où les inégalités et la diversité des conditions et des niveaux de vie étaient monnaie courante. Il a rappelé les principaux problèmes du développement économique local dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, notamment une décentralisation insuffisante pour soutenir la gouvernance, la gestion et la planification urbaines, le chômage élevé, un secteur informel mal reconnu, l'accès limité aux ressources financières en raison des prescriptions rigoureuses du marché et la réglementation inappropriée des autorités municipales qui constituait une entrave à l'esprit d'entreprise.

76. M. Gulelat Kebede, Service de la formation et du renforcement des capacités d'ONU-Habitat, a déclaré que son exposé reposait sur trois messages clés, à savoir que la croissance économique et le développement faisaient partie intégrante de l'amélioration des taudis, le développement économique local en tant qu'approche complémentaire était un outil important et la conception de stratégies, des mesures pratiques à court terme et des interventions à différents niveaux étaient les meilleurs moyens d'assurer le développement économique local. Il a fait remarquer que la rapidité de l'urbanisation non accompagnée d'une croissance économique suffisante, le chômage, en particulier chez les jeunes, et des capacités municipales et financières insuffisantes pour assurer la fourniture de services étaient les problèmes auxquels étaient confrontés les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Il a décrit les principes fondamentaux du développement économique local, notamment la planification stratégique, une approche territoriale, l'appropriation au niveau local, l'établissement de partenariats et l'intégration des actions gouvernementales. De plus, a-t-il ajouté, il fallait intervenir avec force et avec souplesse dans un contexte commercial local favorable dans tous les secteurs et avec l'engagement de toutes les parties prenantes. ONU-Habitat favorisait une approche stratégique propice au développement des localités, des travailleurs, des entreprises commerciales et des moyens d'existence communautaires. Il a souligné qu'il était important de construire sur la base des programmes existants, les diverses parties prenantes intervenant à différents niveaux. Des interventions spécifiques aux établissements, appuyées par des stratégies au niveau municipal dans son ensemble, permettaient le mieux d'assurer le développement économique local.
77. Lors du débat qui a suivi, les questions soulevées par les différents participants ont porté notamment sur l'importance des problèmes intersectoriels tels que la gestion de l'environnement, l'égalité entre les sexes et le VIH/Sida dans le développement économique local, la nécessité de se concentrer sur la solution des conflits sans importance qui surgissaient souvent suite à l'amélioration des revenus, l'importance de l'attribution de rôles spécifiques et appropriés aux différentes parties prenantes et la définition de leurs relations, la nécessité de remplacer le terme « informel » utilisé de façon désobligeante à propos des secteurs et des établissements et celle d'inclure le secteur informel dans l'économie formelle.
78. M. Oyebanji a décrit les cinq principes qui régissaient le développement économique local : configuration des parties prenantes dans l'économie locale, implication des parties prenantes dans des relations de collaboration, prise en compte des contextes nationaux différents et compétence des institutions et des pouvoirs publics. Il a suggéré qu'il conviendrait de dûment prendre en considération la question de savoir comment faire passer des sociétés non enregistrées dans le secteur formel et celle de l'adoption de meilleures techniques de production.

G. RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DES TABLES RONDES MINISTÉRIELLES

79. La séance a été présidée conjointement par les présidents des séances précédentes et M. Biau en a été le modérateur.
80. Le modérateur a ouvert le débat sur les exposés décrits précédemment dans le présent rapport. Plusieurs représentants ont souligné qu'il était nécessaire de mettre en place des stratégies permettant aux pauvres d'avoir accès au financement de leur logement lorsqu'ils n'avaient pas de revenu régulier; ils ont également souligné la tendance observée dans de nombreux pays où les pauvres vendaient les parcelles de terre qui leur avaient été allouées pour s'installer dans d'autres régions du fait qu'ils ne pouvaient pas se permettre de construire leur logement et qu'ils étaient désireux de profiter de l'aubaine financière que représentait l'augmentation de la valeur de la terre. Des représentants ont proposé des interventions des gouvernements sous forme de subventions et de réduction des bénéfices des institutions de prêt pour rendre le financement plus abordable. Les problèmes particuliers qui se posaient aux pauvres des zones rurales face à l'augmentation des prix de la terre et des coûts de la construction et à la baisse des prix des produits de base ont également été soulevés, tout comme le souhait d'avoir une définition de la notion de « pauvre ». Quelques délégués ont relevé que les problèmes d'accès au logement et au financement n'étaient pas la prérogative des pauvres uniquement et que la classe moyenne avait elle aussi besoin d'aide.
81. Les intervenants ont répondu en donnant les diverses définitions généralement acceptées des différents degrés de pauvreté, en décrivant les caractéristiques de chacune par rapport aux conditions de vie et d'accès au financement du secteur formel, en relevant que bien souvent le secteur privé locatif et le microcrédit ne retenaient guère l'attention des pouvoirs publics et recevaient peu d'encouragements des gouvernements des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP); le problème du logement devrait être traité dans le contexte du développement économique en général.
82. Plusieurs représentants ont souligné qu'il était important de mettre en place les infrastructures avant le début de grands projets de construction de logements, d'adopter une approche coordonnée dans le cadre d'une bonne planification urbaine du fait que les villes continuaient à s'étendre même pendant que leurs infrastructures et leur tracé se poursuivaient, ce qui mettait à rude épreuve la disponibilité de terrains et grevait les ressources limitées des gouvernements. Il a été suggéré que la décentralisation et la dévolution de pouvoirs aux autorités locales faciliteraient la prise de décisions rapides adaptées à chaque municipalité en matière de développement urbain et de logement.
83. Le modérateur a répondu que la communauté internationale était favorable à une approche coordonnée dans les domaines des infrastructures et du logement et il a souligné le besoin de terres pour contenir l'expansion des villes et la nécessité de politiques foncières et concernant les taudis et les bidonvilles. D'autres intervenants ont insisté sur la complexité des multiples problèmes qui se posaient en matière de logement convenable, faisant remarquer que la présente réunion avait principalement pour objectif d'amener les parties prenantes à en prendre conscience de façon à ce qu'elles puissent identifier les problèmes qui se posaient dans leurs pays et rechercher des solutions appropriées en constituant des réseaux pour partager leurs expériences et mobiliser les gouvernements et les bénéficiaires.
84. Un participant a exprimé la crainte que l'amélioration des établissements informels puisse encourager l'exode rural et il a demandé instamment que soit augmentée la fourniture de services dans les zones rurales.

Les intervenants ont répondu que la recherche d'emplois signifiait que ce type de migration ne diminuerait probablement pas et ils ont demandé avec insistance que les meilleures pratiques soient partagées.

85. Une autre représentante a résumé l'expérience de régularisation des établissements non structurés faite par son pays qui en a établi des cartes et offert une certaine sécurité d'occupation à leurs habitants. Relevant l'importance de la planification et des infrastructures, elle a décrit les moyens de compensation des personnes déplacées et de leur réinstallation à l'aide du capital de départ fourni par le Gouvernement et l'existence d'un fonds de roulement qui consentait des prêts aux municipalités pour mener des enquêtes et qui avait pour but d'améliorer les possibilités d'accès des pauvres au financement.
86. Ensuite, le modérateur a invité les intervenants à recommander des thèmes de discussion pendant le segment ministériel de la conférence.
87. Un représentant a demandé que soient examinés les besoins spécifiques des États insulaires faisant partie du Groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), en particulier au vu de la reconnaissance et de l'acceptation de leurs différences culturelles. Un autre a proposé que davantage d'importance soit accordée au rôle des autorités locales, que le régime fiscal au niveau local soit plus efficace et que des ressources financières plus importantes soient transférées aux districts et aux régions éloignées.
88. Une participante a proposé la mise en place de forums de consultation afin d'intégrer le sujet dans le débat sur le développement en général. Elle a également instamment demandé qu'un appui soit apporté aux systèmes de microfinancement et de crédit, que le problème du développement urbain soit mis en corrélation avec ceux de la migration et des changements climatiques et elle a suggéré de redéfinir le septième objectif du Millénaire pour le développement et sa cible 11 dans la mesure où il avait déjà été atteint.
89. Un autre représentant a plaidé en faveur de mesures positives pour répondre à toutes les préoccupations. Un troisième a proposé que les politiques de l'emploi soient formulées en tenant compte des besoins des deux sexes et qu'elles soient axées sur l'incorporation des jeunes dans le marché de l'emploi. Il a demandé d'encourager les incitations susceptibles de favoriser la création d'entreprises dans les zones déprimées et l'investissement au niveau régional.
90. Un délégué a proposé que toute la question de la législation foncière, en particulier dans le secteur urbain, fasse l'objet d'un examen en vue d'améliorer les possibilités d'accès des pauvres à la terre et au logement. Il a souligné que les politiques de logement devraient répondre aux préoccupations de toutes les classes sociales et pas simplement à celles des plus déshérités.
91. Selon un autre représentant, la régularisation du secteur informel favoriserait la croissance économique et, à son avis, il faudrait utiliser des statistiques ventilées pour la planification au niveau municipal, domaine dans lequel ONU-Habitat devrait jouer un rôle proactif.
92. Un participant a proposé que le logement soit prévu dans les budgets publics, que les gouvernements fassent des déclarations politiques sur l'administration des terres et l'offre de terrains pour la construction de logements et qu'un contexte fiscal favorable soit créé pour que les logements soient abordables, par exemple en réduisant les taux de façon à rendre les conditions de financement accessibles.

VI. Séance technique sur le Programme participatif d'amélioration des taudis

93. La séance technique a été présidée par M. Badiane. Les intervenants étaient M. Hogan, M. El-Sioufi et M. Grimard.
94. Dans son exposé, M. Grimard a précisé que le budget du Programme triennal s'élevait à 5,4 millions d'euros, qui seraient alloués à 30 pays du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et utilisés pour des études descriptives des villes, élaborer des politiques régionales, renforcer les capacités et améliorer les taudis. Il a décrit le processus depuis son début : introduction et élaboration d'un projet national, utilisation d'une méthodologie rapide pour l'établissement des profils urbains et mise en œuvre du Programme.
95. Dans son exposé, M. Hogan a résumé l'approche du Programme en matière de formation, en soulignant que celle fortement nationaliste consistant à constituer des équipes dans chaque pays avait pour but d'optimiser l'efficacité et la durabilité du Programme grâce à une plus grande continuité, une meilleure compréhension, l'établissement de liens et l'instauration d'un dialogue. Il a identifié les principaux problèmes d'insuffisance de l'investissement, de myopie des institutions et de manque d'informations et de repères et il a recommandé d'avoir recours à des compétences et des qualifications politiques et techniques pour permettre de mettre en œuvre le Programme.
96. M. El-Sioufi a présenté un exposé sur les différentes phases du Programme, en indiquant que les activités pertinentes et les progrès des projets devaient être examinés tout comme les modalités de la mise en œuvre et du financement. Les projets exécutés dans chaque pays en étaient à des stades différents. Il a décrit les activités à mener dans toutes les phases et mis en lumière le rôle central d'ONU-Habitat dans la promotion et le soutien du Programme.
97. Des représentants ont soulevé des questions au sujet de la présidence des conseils nationaux pour l'habitat, de la portée du Programme et de l'inclusion obligatoire de la sécurité dans les villes. Les intervenants ont répondu que toute discrétion était laissée à chaque pays en matière de présidence, l'objectif étant de faire en sorte que le processus du Programme soit aussi participatif que possible, que celui-ci dépassait le cadre des pays membres d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et qu'il était nécessaire d'adapter les critères essentiels aux conditions locales et nationales. Une représentante a fait remarquer que son pays avait trouvé la méthodologie rapide des études descriptives du secteur urbain extrêmement utile et qu'il l'utilisait dans plusieurs villes.
98. Un participant a proposé d'abolir le terme « taudis » en disant que c'était une description dégradante et qu'il conviendrait de le remplacer par le terme « établissement ». Le Président a répondu que ceci ne serait vraisemblablement guère possible sans avoir recours à l'Assemblée générale et il a souligné par ailleurs que, dans la réalité, les conditions de vie des habitants des taudis étaient en effet affreuses et dégradantes et que c'était sur ce problème qu'il fallait se pencher.

99. Un représentant a demandé que l'on mette l'accent sur la nécessité de dépolitiser la fourniture de services et de tenir compte des capacités limitées des fonctionnaires élus et des fonctionnaires publics aux niveaux des autorités centrales et locales. Un autre a reconnu la contribution précieuse de l'Union européenne et d'autres partenaires internationaux mais il a attiré l'attention sur la nécessité pour les gouvernements des pays de contribuer eux-mêmes au processus d'amélioration des conditions de vie des habitants de taudis.
100. Un troisième représentant a fait part de ses préoccupations au sujet des outils de planification urbaine et en particulier de l'étude descriptive du secteur urbain. Un autre encore a demandé plus de transparence dans l'allocation des fonds destinés au Programme et il a déclaré que, dans son pays, le projet souffrait actuellement d'un financement insuffisant. Il a souligné que les ressources disponibles devraient être partagées équitablement entre tous les pays participants.
101. Dans leurs réponses, les intervenants ont dit qu'il ne s'agissait pas de dissoudre ou de rétablir des comités mais plutôt d'élargir le partenariat en faisant appel à autant de parties prenantes que possible. Il a instamment prié les représentants de partager la charge de la mise en œuvre des projets avec la société civile et des organisations non gouvernementales. Dans le cadre de la phase 2 du Programme, les activités en cours devraient faire l'objet d'un examen et de nouvelles priorités seraient alors convenues. S'agissant de l'engagement des gouvernements nationaux, l'importance de leur participation au processus de mise en œuvre a été soulignée.

VII. Session ministérielle

102. Les représentants se sont réunis en session ministérielle le mercredi 10 juin 2009.

A. SÉANCE D'OUVERTURE

103. Le Président, M. Clifford Warmington, Ministre de l'eau et du logement de la Jamaïque et Président de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat a ouvert la séance à 10h20. M. Achim Steiner, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi et Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, Mme Hana Klučarová, Ambassade de la République tchèque au Kenya, M. Lluís Riera Figueras, Commission européenne, Sir John Kaputin, Secrétaire général du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, Mme Anna Tibaijuka, la Directrice exécutive d'ONU-Habitat et M. Stephen Kalonzo Musyoka, Vice-président du Kenya ont prononcé des allocutions liminaires.
104. Dans sa déclaration, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement a affirmé que Nairobi était de plus en plus généralement reconnu comme un centre d'activités des Nations Unies et une plaque tournante pour la science et l'élaboration des politiques au niveau mondial. Relevant que le monde actuel s'urbanisait toujours plus, il a insisté sur l'urgence et la complexité des problèmes auxquels étaient confrontés les gouvernements et les responsables de la planification urbaine lorsqu'ils s'efforçaient de répondre aux besoins des populations urbaines toujours plus nombreuses dans le contexte de la réduction de la pauvreté, de la durabilité et des changements climatiques. Demandant instamment que l'on se penche sur la façon dont les changements climatiques influençaient les changements structurels de la géographie humaine, il a souligné la nécessité d'idées nouvelles et d'initiatives plus audacieuses incluant les pauvres, dans le but d'assurer le bien-être de l'homme pour un coût environnemental moins élevé.
105. Mme Kluearova intervenant à son tour a déclaré que la coopération tripartite entre les pays du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, la Commission européenne et ONU-Habitat était en elle-même un message politique fort. Résumant l'histoire de la coopération pour le développement entre l'Union européenne et les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, elle s'est félicitée de l'élargissement des partenariats avec la société civile, de l'introduction d'un élément politique dans le cadre du développement et des autres avantages résultant de l'Accord de Cotonou de 2000. Soulignant que les défis de l'urbanisation portaient, de par leur nature, sur le long terme, elle a instamment prié les pays de profiter des expériences antérieures de l'Europe en matière de planification urbaine, en faisant observer que les problèmes de la pauvreté et du logement ne pouvaient pas être traités isolément dans un monde toujours plus interdépendant.
106. M. Riera Figueras a déclaré pour sa part que la présente réunion offrait une plateforme permettant d'identifier les priorités futures. Il a attiré l'attention sur la croissance démographique mondiale qui s'accompagnait d'une augmentation spectaculaire du nombre de personnes vivant dans la pauvreté dont beaucoup dans les pays africains.

Esquissant les problèmes posés par la rapidité de l'urbanisation pour le développement durable, il a dit qu'il était de la plus haute importance de prendre en considération les incidences territoriales des politiques de développement. Il a estimé que la pauvreté urbaine n'était pas seulement une conséquence de l'évolution démographique mais qu'elle avait de nombreuses causes, notamment l'échec des politiques, la corruption, un manque de vision stratégique et de volonté politique. Il a souligné qu'il était nécessaire de reconnaître le rôle des autorités locales et régionales pour tenter de venir à bout des problèmes urbains et qu'il était important, à son avis, d'assurer une meilleure gouvernance de façon à ce qu'elles puissent être en mesure de progresser dans ces domaines. À ce propos, il a rappelé que les autorités régionales et locales étaient mieux placées que celles, relativement éloignées, du gouvernement central et que les donateurs pour réagir avec souplesse et pragmatisme à ces problèmes. Reconnaissant que le monde était en proie à une crise économique, il a dit que la Commission européenne était prête à fournir ce qu'elle appelait un « filet de sécurité » au niveau urbain et qu'elle mobiliserait des ressources financières pour couvrir les dépenses dans les domaines de la santé et de l'éducation. Se tournant vers l'avenir, il a déclaré qu'une amélioration de la situation financière se produirait éventuellement dans les agglomérations urbaines, ce qui signifiait qu'il était extrêmement important de reconnaître leur potentiel économique.

107. Sir John Kaputin a fait référence au caractère original de la coopération, illustré à la présente réunion par le financement de la Commission européenne, l'engagement politique et la planification stratégique des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, le savoir-faire technique et les capacités d'ONU-Habitat. Cette coopération, a-t-il dit, constituait la base nécessaire à la mise en œuvre du Programme participatif pour l'amélioration des taudis dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Il a réaffirmé ce qu'il avait dit à la quatrième session du Forum urbain mondial, lançant un appel aux dirigeants pour qu'ils élaborent des politiques et des programmes stratégiques propres à permettre aux villes de contribuer au développement économique et social. Relevant que la présente réunion avait lieu dans un contexte de récession mondiale, il a souligné que la crise économique frappait le plus durement les personnes les plus pauvres, dont 1 milliard d'habitants de bidonvilles dans le monde en développement. Il a assuré que le Secrétariat du Groupe des pays ACP veillerait à ce que les décisions prises à la présente réunion soient suivies d'effet avec la participation active de toutes les parties prenantes.
108. Le Président a relevé dans sa déclaration que la présente réunion avait pour objectif d'harmoniser les contributions des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, de l'Union européenne et des partenaires d'ONU-Habitat en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux relatifs à la réduction de la pauvreté urbaine et à la prévention et à l'amélioration des taudis et des bidonvilles. Faisant observer que le thème de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat avait été « la promotion de systèmes de financement de logements abordables dans un monde en voie d'urbanisation face à la crise financière mondiale et aux changements climatiques », il a déclaré que les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique connaîtraient probablement à l'avenir une augmentation de l'exode rural et que la communauté internationale se trouvait confrontée à une série de problèmes sans précédent sur un certain nombre de fronts. Se félicitant des résolutions adoptées à la session du Conseil d'administration, il a encouragé les trois organes directeurs à continuer à coopérer dans l'accomplissement de leur tâche urgente et complexe.

109. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a souligné l'importance du Programme participatif pour l'amélioration des taudis qui était une étape capitale dans la voie de la réduction de la vulnérabilité de la planète et de ses habitants. Elle a demandé aux gouvernements nationaux et aux chefs d'État de mettre en place des cadres pour l'investissement privé et d'améliorer leur capacité d'élaboration de projets pour mobiliser des moyens de financement de logements abordables et d'infrastructures de base. Elle a fait remarquer que le succès de la gestion de la croissance des taudis devait reposer sur une gestion urbaine rationnelle fondée sur une approche claire, concise et innovante. Étant donné la complexité du problème foncier et de celui du logement, elle a suggéré de créer un organe de coordination comprenant toutes les parties prenantes principales du secteur urbain. La fourniture de services essentiels étant le point de départ de l'amélioration des taudis, elle a insisté sur le fait qu'il était important de renforcer les liens entre les autorités locales et les fournisseurs de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Elle a conclu en invitant instamment les représentants à profiter de l'occasion offerte par la Journée mondiale de l'habitat (5 octobre) pour faire le point de la situation de leurs villes et de leurs agglomérations.
110. M. Musyoka s'est dit convaincu que le logement était un droit humain fondamental. Faisant référence à la rapidité de l'urbanisation et à son caractère irréversible, il l'a décrite comme un indicateur de la croissance économique qui simultanément allégeait les inégalités sociales. Qualifiant les bidonvilles d'indicateur visible de l'échec des gouvernements à servir leurs ressortissants, il a demandé que les questions de planification urbaine soient considérées comme un élément intrinsèque et crucial du programme plus large du développement.

B. EXAMEN DES RÉSULTATS DES DEUX PREMIÈRES JOURNÉES

111. M. Paul Taylor, ONU-Habitat, a résumé les résultats des deux premières journées de la réunion, notamment les préoccupations de la Commission européenne au sujet des infrastructures et de l'expansion urbaine, de la dégradation de l'environnement humain et de la nécessité de décentraliser et de laisser plus d'autonomie aux organes urbains directeurs. Il a souligné l'importance de l'appropriation des plans et des politiques d'urbanisation au niveau national, relevant que les autres partenaires apporteraient leur concours s'il leur était demandé. Il a également fait remarquer qu'il était nécessaire d'intégrer la planification urbaine dans les plans de développement plus larges dans le contexte des changements climatiques, des problèmes de financement, de gouvernance, des infrastructures et de la migration et il a demandé avec insistance de réfléchir à de nouvelles possibilités de participation du secteur privé.

C. TABLES RONDES THÉMATIQUES

112. La session ministérielle s'est scindée en une série de tables rondes dans le cadre desquelles les intervenants ont examiné les principaux problèmes avant que les participants posent des questions.

1. TERRES ET LOGEMENTS

113. La table ronde a été présidée par M. Paul Taylor qui a présenté les problèmes liés à l'existence et à la nature des politiques nationales dans les domaines foncier et immobilier et à leur application, ainsi que les difficultés connexes, la coordination et les meilleures pratiques.

114. Le représentant du Togo a dit que son pays était en train d'élaborer une stratégie nationale en matière de logement et qu'elle comprenait les matériaux de construction et le financement. Le représentant de l'Ouganda a expliqué que son pays réexaminait sa politique de logement afin de s'assurer qu'elle tenait compte des problèmes nouveaux et qu'elle serait fondée sur une approche holistique en vue de créer un environnement favorable, des emplois, de garantir l'accès à la terre et au logement. Il a fait remarquer que la politique foncière de son pays faisait aussi l'objet d'un réexamen afin de remédier aux injustices historiques qui perduraient dans ce domaine.
115. La représentante du Mali a salué la présente réunion comme un cadre permettant d'harmoniser les points de vue sur la gestion du secteur foncier et de celui du logement. La politique de logement de son pays était devenue une réalité en 1995 et elle en était au stade de l'évaluation avec l'aide d'ONU-Habitat. Ces dernières années, l'accent avait été mis sur la fourniture de logements bon marché et des programmes étaient en cours de réalisation pour augmenter le nombre de logis disponibles. S'agissant de la politique foncière, elle a admis qu'il y avait quelques difficultés au niveau de l'application du droit coutumier et de la jurisprudence dans le secteur foncier mais qu'une approche axée sur la base avec des réunions aux niveaux local, régional et national était en voie d'adoption afin de résoudre les problèmes.
116. Le représentant du Tchad a déclaré que ce jour même une législation concernant la mise en œuvre d'une politique nationale du logement était adoptée dans son pays. Une politique foncière était déjà en place afin de permettre le financement de logements et de terres. Pour ce qui était de l'amélioration des taudis, des projets pilotes étaient en cours de réalisation dans quelques districts et il était à espérer qu'ils seraient éventuellement reproduits sur une plus large base. D'autres projets pilotes avaient été lancés dans des établissements non structurés avec le soutien d'ONU-Habitat. Outre les problèmes communs aux pays représentés, son pays avait dû faire face à celui de la désertification. Les efforts déployés à cet égard portaient sur des programmes de reboisement conçus pour rétablir l'équilibre écosystémique. Il a instamment invité les pays situés dans la même zone à entreprendre des programmes similaires.
117. Le représentant de Suriname a souligné que 90 % de la superficie de son pays étaient recouverts de forêts pluviales ce qui posait des problèmes importants pour la fourniture de logements par les pouvoirs publics. Tant le Gouvernement que le secteur privé intervenaient au niveau de l'urbanisation en mettant en place des programmes de logement pour les classes moyenne et à faible revenu. À titre de corollaire, ils investissaient aussi dans des projets de développement communautaires tels que des centres de jour pour les familles à faible revenu. Il a instamment demandé aux participants de coopérer aux efforts de réduction de la pauvreté dans tous leurs pays.
118. Un délégué a posé des questions au sujet de l'accès à la propriété foncière privée et publique, de la participation du secteur privé et des matériaux de construction. Les intervenants ont répondu en expliquant les régimes de propriété foncière et les arrangements en matière de transfert prévalant dans divers pays et un représentant a signalé que la participation du secteur privé à la construction de logement sociaux avait permis au Gouvernement de dépasser ses objectifs dans ce domaine. Il a été reconnu que la disponibilité de matériaux de construction adéquats au niveau local posait un problème dans certains pays.

119. Un autre représentant a demandé des éclaircissements au sujet de la fourchette des revenus visée dans la fourniture de logements, de la gamme de prix des maisons, des mécanismes de transfert utilisés en matière de paiement et des taux d'intérêt perçus pour le recouvrement des fonds. Un intervenant a répondu que, dans son pays, les particuliers dans les secteurs public et privé étaient en mesure d'acheter leur logement et que le Gouvernement fournissait des moyens de financement à tous les secteurs de la communauté.
120. Une autre intervenante a répondu que, dans son pays, une commission était chargée de l'allocation des logements. Dans le domaine de la construction de logements sociaux, le Gouvernement avait pour politique d'accorder une subvention de 50 %, avec un prêt sans intérêt sur une durée de 25 ans. Toutefois, ce système n'offrait pas d'avantages réels pour ceux qui se trouvaient à l'extrémité inférieure du spectre financier, a-t-elle reconnu.
121. Un intervenant a reconnu que son pays n'avait pas encore de politique social de logement. Il a cependant fait remarquer que la terre appartenait aux communautés et non à l'État. Un autre intervenant a indiqué que, dans la plupart des pays, le secteur privé ne participait pas à la fourniture de logements sociaux parce que ce n'était pas rentable. Il a néanmoins ajouté que, lorsque le secteur privé travaillait en collaboration avec l'État, il était possible de satisfaire les besoins des pauvres.

2. INFRASTRUCTURES ET SERVICES URBAINS DE BASE

122. La table ronde a été présidée par M. Paul Taylor et M. Bert Diphhoorn en a été le modérateur. M. Diphhoorn a déclaré qu'il était généralement admis que l'investissement dans les infrastructures de base des bidonvilles ouvrait la porte à l'amélioration des taudis. Il a demandé aux intervenants d'apporter des précisions sur les cadres administratifs et institutionnels des compagnies de distribution dans leurs pays et il les a priés d'examiner le rôle de ces compagnies dans la réalisation des objectifs internationalement convenus.
123. Le représentant du Burundi a relevé que 70 % de la population de son pays vivaient au-dessous du seuil de pauvreté et que 30 % de ce pourcentage n'avaient pas accès aux services de base. Le pays avait entrepris des travaux de reconstruction après une période de guerre pendant laquelle ses infrastructures avaient été presque entièrement détruites. Il était à la fois sous-urbanisé et mal urbanisé avec 75 % de la population urbaine à Bujumbura; il était donc important de développer d'autres zones urbaines. Il a décrit les initiatives prises par son ministère avec l'appui de donateurs et il a dit qu'un certain nombre d'activités réussies avaient été menées dans les domaines de la santé et de l'éducation avec le soutien des communautés locales en 2008 poussées par la politique nationale de l'enseignement primaire gratuit et des soins de santé gratuits pour les enfants âgés de moins de 5 ans; environ 50 centres sanitaires et 150 écoles avaient été construits avec des matériaux donnés par les communautés locales et le soutien du gouvernement. Le pays avait un déficit énergétique important qui entravait le développement industriel. Le Gouvernement entreprenait des activités d'urgence pour remédier à cette situation et il envisageait de se tourner vers les énergies nouvelles et renouvelables.

124. Le représentant de la République centrafricaine a dit que, dans son pays, les infrastructures existantes étaient en très mauvais état principalement du fait que, par manque de ressources, rien n'avait été fait en matière de planification urbaine depuis l'indépendance, il y avait plus de 40 ans. Il a décrit les projets en cours de réalisation avec l'aide de donateurs; Bangui explosait et la population urbaine s'étendait sans plans appropriés. Il a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle aide son pays enclavé à fournir des infrastructures et des services de base à sa population.
125. Le représentant du Ghana a décrit la situation de son pays où 43,8 % de la population totale de 18,9 millions d'habitants vivaient dans des zones urbaines. Il a dit qu'un budget de 30 millions de dollars était consacré à l'approvisionnement en eau et à la maintenance des installations et à l'assainissement et que 56 % allaient actuellement à l'approvisionnement en eau des villes. Les principaux problèmes des zones urbaines étaient l'incapacité en général à gérer les déchets solides et liquides, les inondations périodiques, le manque de systèmes d'écoulement et de drainage des eaux de pluies diluviennes sur le bord des routes, les marchés bondés et sans hygiène, la pollution extérieure et autres. Les autorités municipales consacraient de 65 à 70 % de leurs revenus à des activités d'assainissement qui restaient néanmoins tout à fait insuffisantes avec des systèmes d'élimination et de ramassage des ordures distribués à tort et à travers dans les zones urbaines par manque de capacités. Il a souligné qu'il était important d'associer le secteur privé à ces activités. Il a conclu en disant que le Ghana avait un Gouvernement stable et démocratique et que le secteur commercial était prospère; il a demandé à la Commission européenne, à ONU-Habitat et aux autres parties prenantes d'aider le Gouvernement à atteindre ses objectifs.
126. Le représentant du Mozambique a décrit la situation des citoyens de son pays où, en raison des inégalités entre les revenus dans les zones urbaines, beaucoup de résidents étaient défavorisés comparés à ceux des zones rurales. Il a fait remarquer que la terre appartenait à l'État mais que, depuis 1997, les particuliers bénéficiaient de droits fonciers reposant sur une occupation historique de la terre; ce processus, fondé sur le droit coutumier avait, a-t-il dit, été largement admiré comme exemple à suivre de réforme agraire en Afrique. Les services de base étaient hors de portée pour la majorité de la population : le réseau routier était mal entretenu, la collecte des déchets solides s'étendait à 30 % des résidents de Maputo et l'approvisionnement en eau des zones urbaines à 55 %. Le budget total de l'État pour Maputo était de 5 dollars par habitant, soit un tiers de la moyenne des pays d'Afrique sub-saharienne et un cinquantième de la moyenne des pays d'Asie et d'Amérique latine. Le cadre juridique mis en place en 1998 permettait au secteur privé de participer à la fourniture de l'eau dans quelques villes ce qui avait eu des résultats positifs.
127. Le représentant du Zimbabwe a souligné que son pays n'avait pas bénéficié d'un appui international quelconque dans le secteur des infrastructures et des services de base depuis 1995 lorsque ses partenaires à la coopération s'étaient retirés pour des raisons politiques. Depuis lors, la population avait augmenté rapidement poussant les infrastructures existantes jusqu'au point de rupture. Il a décrit les problèmes auxquels était confronté son pays : bien qu'il y ait de l'eau, les produits chimiques nécessaires pour la rendre propre à la consommation humaine manquaient, l'approvisionnement en électricité était irrégulier et l'assainissement pratiquement inexistant du fait du manque d'eau potable, les structures existantes construites pour loger les personnes dont les taudis étaient voués à la démolition n'étaient pas viabilisées et les services collectifs de distributions étaient généralement insuffisants.

Il a demandé aux donateurs d'oublier le passé politique de son pays et de chercher à assurer son avenir, notamment en l'aidant à recapitaliser ses institutions nationales afin de développer des groupes de logement et d'infrastructure.

128. Résumant les débats, M. Diphoorn a dit que, même si les intervenants venaient de pays qui en étaient à des stades de développement différents, plusieurs thèmes étaient récurrents : nécessité de la maintenance, des investissements et des installations, élimination des obstacles institutionnels au niveau national. Il a rappelé l'importance des forums tels que la Conférence des ministres africains chargés de l'eau pour veiller à ce que les problèmes importants soient portés à l'attention de la communauté internationale et il suggéré que les ministres responsables du développement urbain examinent la question avec les ministres chargés de l'eau.

3. GOUVERNANCE ET PLANIFICATION URBAINE

129. La Table ronde a été présidée par M. Badiane et M. Reutersward en a été le modérateur. M. Reutersward a souligné la nécessité d'un engagement total des gouvernements à une approche systémique de la gouvernance et de la planification urbaines et à la relance de la planification urbaine. Il a demandé aux intervenants de donner des exemples de bonnes stratégies gouvernementales pour l'amélioration des conditions de vie des citadins et d'activités réussies pour aborder les problèmes de la sécurité et de la décentralisation. De plus, il les a priés d'étudier comment se préparer à la croissance démographique sans précédent prévue d'ici à 2050.
130. Le représentant du Togo a déclaré que l'élaboration de politiques de décentralisation avait commencé en 1998 et que leur mise en œuvre était imminente. Des mécanismes, que les autorités locales mettraient ensuite en œuvre, ont été élaborés avec le Programme des Nations Unies pour le développement afin de fournir les capacités humaines et l'aide financière nécessaires. Au Togo, a-t-il dit, l'insécurité était un phénomène temporel et diffus. Le Gouvernement s'attachait à créer un environnement favorable à la réduction de l'exode rural et à la maîtrise de l'expansion urbaine. Il a souligné l'importance des partenariats : son ministère collaborait avec d'autres sur la base des priorités définies dans le document national de stratégie pour la réduction de la pauvreté.
131. Le représentant de l'Ouganda a décrit le contexte historique de son pays où trois types d'établissements subsistaient depuis l'époque coloniale : des zones bien structurées et pourvues de bonnes infrastructures habitées auparavant par des Européens, des zones également bien conçues pour les Africains appartenant à ce qu'il a appelé « la classe sociale la plus élevée » mais sur des parcelles de terrain plus petites et de grandes zones d'établissements non structurés pour la majorité de la population. Il a déclaré que, pendant la période postcoloniale, la Loi sur la planification aux niveaux municipal et national, importée en Ouganda du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et appliquée à des conseils officiels, était restée en vigueur et que les établissements non structurés s'étaient étendus sans aucun contrôle. Cette expansion, associée à une période d'instabilité politique considérable, a laissé le pays dans le chaos et la planification physique n'a pas été classée dans les priorités en raison de la multitude d'autres défis. Les problèmes auxquels se heurtaient les responsables de planification physique étaient notamment le régime foncier, selon lequel la terre appartenait à des particuliers et le Gouvernement ne disposait pas des ressources nécessaires pour accorder des compensations, des ressources humaines et financières limitées et les lacunes de la législation.

Une nouvelle législation était en projet pour remplacer la loi existante sur la planification, ce qui était révolutionnaire à un double titre : premièrement, elle considérerait le pays dans son ensemble comme une zone de planification; deuxièmement elle introduirait le concept de planification métropolitaine aux termes duquel les villes principales seraient planifiées en y rattachant les zones avoisinantes dépassant leurs frontières géographiques et politiques. Il a demandé à la Commission européenne de coopérer avec le Gouvernement afin d'assurer un meilleur développement des villes de son pays.

132. M. Reutersward a rappelé l'engagement d'ONU-Habitat à la mise en œuvre des directives sur la décentralisation et il a insisté sur la nécessité d'une planification nationale et métropolitaine, du renforcement des capacités des autorités locales et d'une bonne gouvernance comme outil pour garantir un meilleur développement urbain à l'avenir. Pour terminer, il a mis en lumière le partenariat conclu entre ONU-Habitat et l'Université de Makerere dans le but de renforcer la planification en Ouganda.

4. FINANCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

133. La Table ronde a été présidée par M. Badiane et M. Mutizwa-Mangiza en a été le modérateur. M. Mutizwa-Mangiza a mis les représentants au défi d'examiner un certain nombre de questions relatives à celles abordées pendant la présente réunion : existence, dans leurs pays, de politiques visant à améliorer la mobilisation des ressources à investir dans des logements bon marché, reconnaissance de la nécessité de construire des logements sociaux et de disposer de mécanismes financiers appropriés, droits fonciers et de propriété des pauvres et question des expulsions forcées, politiques et stratégies visant à encourager le développement de logements locatifs et des petits promoteurs et possibilités de donner aux pauvres des moyens de subsistance.
134. Le représentant de la République centrafricaine a décrit la forte augmentation démographique dans son pays, notamment la croissance urbaine selon une enquête nationale entreprise en 2003. La construction sans plan d'ensemble avait accompagné la croissance urbaine mais, maintenant que le pays avait une politique nationale de logement, il recherchait aussi de nouvelles possibilités de financement. Le Gouvernement avait besoin d'aide pour résoudre les problèmes auxquels il était confronté à l'issue des conflits, a-t-il souligné.
135. Le représentant du Cameroun a décrit les réactions de son Gouvernement aux problèmes de la rapidité de la croissance urbaine, notamment des ressources budgétaires plus importantes, une aide sous forme de crédit et de subventions aux communautés pour la réalisation de projets sociaux et différentes incitations pour la construction de logements. Le Gouvernement collaborait avec des investisseurs et des financiers pour financer des logements sociaux à taux d'intérêt réduits. Des progrès avaient été réalisés et des politiques et des structures mises en place mais les besoins étaient considérables. Il recherchait de l'aide auprès de partenaires extérieurs pour mettre en place des services de base et il se félicitait du financement reçu de la Commission européenne.

136. Pour conclure, M. Mutizwa-Mangiza a déclaré que les deux exemples correspondaient aux discussions des deux jours précédents, les deux pays étant confrontés à une urbanisation rapide et aux énormes problèmes y relatifs. Il était évident, a-t-il dit, que des efforts intéressants étaient déployés dans les secteurs public et privé pour mobiliser des ressources. Il a attiré l'attention sur les efforts déployés par ONU-Habitat dans le domaine du financement de logements bon marché grâce aux opérations expérimentales de prêt de capital de départ remboursable et du Fonds pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles.

5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL DANS LES VILLES

137. La table ronde a été présidée par M. Badiane et M. Kebede en a été le modérateur. M. Kebede a mis l'accent sur le fait que la croissance et le développement économiques étaient très importants pour l'amélioration des taudis. L'accès aux compétences et aux emplois pourrait transformer la vie des localités et la création d'emplois devrait être un objectif central axé sur les jeunes et les travailleurs pauvres en particulier. Une approche programmatique était nécessaire étant donné l'ampleur et la complexité du chômage dans les villes. Il a demandé que soit examinée le rôle que pourraient jouer les gouvernements, comment encourager les partenariats public-privé et les rendre plus favorables aux pauvres, ainsi que le rôle du secteur informel.
138. Le représentant de la République centrafricaine a décrit le processus de décentralisation de son pays dans un contexte post-conflit. L'atmosphère était propice à l'activité économique et le Gouvernement mettait en œuvre des programmes parrainés par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Il y avait un cadre institutionnel mais la décentralisation des six régions ne s'était pas encore complètement matérialisée par manque de ressources. Le pays collaborait également avec ONU-Habitat à des études descriptives à soumettre aux bailleurs de fonds en vue de préparer les investissements; les rapports portaient sur toute une série de thèmes, notamment le régime foncier, le développement économique local, l'accès aux services de base, la gouvernance, la santé, l'énergie et le renforcement des capacités pour aider le pays en matière d'urbanisme et de développement.
139. Le représentant de l'Érythrée a parlé de la politique d'autonomie de son pays et de son application dans le domaine des établissements humains. Les habitants de bidonvilles étaient déplacés des villes vers de petites agglomérations nouvelles où il était plus facile de construire les infrastructures nécessaires et de développer les services sociaux; ce processus était coûteux et exigeait une préparation comme la construction de petits barrages pour l'irrigation, la préparation des terres et la construction de zones habitables. Le système améliorait néanmoins les capacités économiques de la population, a-t-il dit, et allait de pair avec la politique de sécurité alimentaire.
140. Le représentant de la Namibie a dit que le développement économique local de son pays se fondait sur le nouveau cadre de politique publique axé sur la participation des différentes parties prenantes, en particulier le secteur privé en plus du gouvernement central. Le développement économique local ne pouvait être dissocié du cadre macroéconomique global du pays et la démarche du Gouvernement s'inspirait du projet de cadre politique pour le développement économique local qui tenait compte des distinctions entre villes et petites agglomérations ayant des capacités différentes dans les domaines de la perception des impôts, des ressources humaines et des atouts économiques tels que le tourisme et l'accès à des ports par exemple. Le Gouvernement s'efforçait de renforcer les éléments positifs de la perception des impôts et du renforcement des capacités pour créer des bases communes au décollage de l'économie.

141. Le représentant du Cap-Vert a dit que les ambitions de son Gouvernement de transformer le pays après son indépendance s'appuyaient sur l'éducation, avec des investissements importants dans les écoles et pour la formation des étudiants à l'étranger qui acquéraient et rapportaient à leur retour des compétences en matière de gestion correspondant aux ambitions et aux problèmes. Le pays avait peu de terres mais il avait utilisé ses atouts dans les domaines aériens et maritimes en développant des aéroports et des ports, en créant des emplois et en plaçant le tourisme au centre de ses activités. Le Cap-Vert avait réussi à attirer des investissements et bénéficié d'une aide de l'Union européenne et de sa propre diaspora; il n'était plus considéré comme un pays moins avancé. Le chômage, la pauvreté et l'encombrement des villes restaient des défis à relever mais le Gouvernement avait des objectifs clairs et un cadre juridique en place pour la planification de sorte que le pays était crédible aux yeux de ses partenaires et de la diaspora.
142. En conclusion, M. Kebede a accueilli avec intérêt les idées instructives qui avaient été avancées et qui avaient montré que les cadres institutionnels étaient essentiels au développement économique local parallèlement à son intégration dans les politiques urbaines relatives à plusieurs secteurs. Il était important de tenir compte du fait que les besoins des régions et les cadres financiers étaient différents, de fournir des investissements publics, de permettre aux localités d'exploiter l'investissement privé, d'établir des liens avec la diaspora et de renforcer les capacités.

VIII. Adoption de la déclaration

143. Les représentants ont adopté la Déclaration de Nairobi sur les défis de l'urbanisation et la réduction de la pauvreté dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique telle qu'elle figure à l'annexe I du présent rapport.

IX. Divers

HOMMAGE À LA MÉMOIRE DE SON EXCELLENCE EL HADJ OMAR BONGO ONDIMBA, PRÉSIDENT DU GABON

144. Mardi matin, 9 juin 2009, à la demande du Président, les représentants ont observé une minute de silence pour rendre hommage à la mémoire de son Excellence El Hadj Omar Bongo Ondimba, Président du Gabon.

X. Clôture de la réunion

145. Tous les participants ont convenu de poursuivre les objectifs et les résultats de cette Conférence internationale tripartite sur les défis de l'urbanisation et la réduction de la pauvreté dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Ils se sont également accordés pour engager aux niveaux local, national et régional leurs gouvernements et institutions respectifs à aborder les différentes questions soulevées lors de la conférence.
146. Suite à l'échange habituel de remerciements, le Président a déclaré la réunion close le mercredi 10 juin 2009 à 18h05.

Annexe

DÉCLARATION DE NAIROBI SUR LES DÉFIS DE L'URBANISATION ET LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ DANS LES ÉTATS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE

I. HISTORIQUE

1. À l'heure actuelle, les centres urbains des pays en développement comptent 2 milliards d'habitants. La croissance urbaine rapide dans ces États laisse augurer que les problèmes associés à la vie dans les taudis, tels que l'inadéquation de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, le manque d'espace habitable et l'insécurité, touchent en premier lieu ceux qui sont déjà les plus vulnérables. Dans des nombreux États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, plus de 70 % de la population urbaine est logée dans des taudis ou des établissements non structurés et il faut s'attendre à ce que cette proportion augmente si des mesures substantielles, énergiques et soutenues ne sont pas prises.
2. En janvier 2005, les participants à un atelier régional organisé conjointement par la Commission européenne et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) se sont penchés sur les défis et les bénéfices potentiels de l'urbanisation en Afrique. En accord avec la Commission européenne, ONU-Habitat, les autres représentants et les 16 pays d'Afrique participant à cet atelier ont convenu d'élaborer des programmes appropriés pour faire face aux défis urbains dans tous les pays du continent et poursuivre les échanges de vues ainsi que le partage de bonnes pratiques avec les autres pays partenaires.
3. La Conférence internationale tripartite sur les défis de l'urbanisation et la réduction de la pauvreté dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique qui s'est tenue à Nairobi (Kenya), du 8 au 10 juin 2009, a marqué une étape importante dans cette concertation sur la politique à mener pour intensifier la coopération entre ONU-Habitat, l'Union européenne et les institutions du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique au plan de la résolution des problèmes urbains auxquels ces pays sont confrontés, d'autant plus que depuis 2007, pour la première fois dans l'histoire, plus de la moitié de la population mondiale vit en région urbaine.
4. Aussi, c'est avec beaucoup de satisfaction que les participants ont pris note de la bonne coopération entre ONU-Habitat, l'Union européenne et le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, qui a conduit à l'organisation de la Conférence susmentionnée.

II. OBJECTIFS DE LA RÉUNION

5. L'objectif était d'approfondir et de préciser les conclusions tirées de l'atelier régional conjoint de 2005 et du Programme participatif pour l'amélioration des taudis, qui est en cours. La Conférence visait à impliquer tous les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique dans une concertation sur le développement urbain durable et les défis de la pauvreté urbaine et à permettre un échange de vues entre les représentants et leurs partenaires sur les thèmes suivants :
 - a) Fourniture d'infrastructures et de services urbains de base;
 - b) Interventions favorables aux pauvres dans les domaines du foncier et du logement abordable;
 - c) Politiques de gouvernance urbaine et d'urbanisme;
 - d) Stratégies de financement des établissements humains;
 - e) Stimulation du développement économique local.

III. RÉSULTATS DE LA RÉUNION

6. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, la Commission européenne et le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ont réitéré le fait de plus en plus apparent que la pauvreté était dans une mesure croissante plus ressentie dans les centres urbains de ces États et que le rôle joué par les autorités locales et nationales du point de vue de la prise en compte des dimensions politiques de cette tendance dans leurs programmes de développement était essentiel. Ils ont souligné que la répartition inéquitable des ressources et les politiques préjudiciables aux pauvres avaient exacerbé la pauvreté dans de nombreuses villes d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, faisant ainsi obstacle à leur durabilité et portant atteinte à leur viabilité socio-économique. Ils ont en outre reconnu que bon nombre d'États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique avaient amélioré leurs politiques en matière de logement abordable et d'accès aux infrastructures et services de base, ce qui avait généralement eu des impacts favorables sur leurs populations urbaines, mais que leurs efforts restaient insuffisants face à l'ampleur de la tâche.
7. Les représentants des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ont affirmé que la planète était menacée et frappée par des catastrophes et des chocs systémiques comme, par exemple, les conflits armés, l'insécurité énergétique, hydrique ou alimentaire, la pauvreté, les changements climatiques et les crises économiques et financières, qui ont provoqué des migrations urbaines aux niveaux national et international et ont eu des incidences directes sur la vie des habitants des villes.

8. Les participants ont souligné que dans de nombreux pays, l'expansion des taudis et l'extrême pauvreté qui accompagnaient l'urbanisation rapide reflétaient des insuffisances dans les domaines de l'aménagement urbain, de la gouvernance et de la volonté politique, qui contribuaient tous à la mauvaise gestion de la croissance urbaine et au manque de stratégies adaptées et, plus particulièrement, à l'insuffisance des ressources financières affectées au développement urbain. Ils ont réitéré que la prolifération des taudis et la pauvreté urbaine dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ainsi que dans les autres pays en développement étaient des signes avant-coureurs d'une crise urbaine plus étendue qui pourrait bientôt forcer les dirigeants de la planète à repenser les actuels modèles de développement urbain. Ils ont également souligné que la croissance urbaine observée dans les pays en développement et, en particulier, dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique traduisait un désir de bénéficier des opportunités offertes par les villes et d'avoir de meilleures conditions de vie.
9. Les participants ont souligné que de nouvelles philosophies et méthodes de résolution des problèmes locaux, y compris l'intégration, la sécurité et la protection sociales, avaient été expérimentées dans de nombreux États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Ils ont recommandé l'extension des mécanismes de partage des meilleures pratiques et des nouvelles solutions durables en la matière aux problèmes urbains qui commencent à se faire jour dans ces États. Ils se sont en outre accordés sur le fait que malgré leurs défauts, les taudis et établissements non structurés devaient être considérés sous un angle plus positif comme des « colonies de l'espoir » dans le cadre de la coopération internationale en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier les cibles 10 et 11 de l'Objectif 7.
10. Les participants ont été informés de l'accord-cadre de coopération conclu en 2004 entre ONU-Habitat et le secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et ont noté avec intérêt, parmi les actions spécifiques menées au titre de cet accord, le nouveau Programme d'amélioration des taudis dans 30 États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique financé par les fonds intra-Afrique, Caraïbes et Pacifique du neuvième Fonds européen de développement.

IV. DÉCLARATION SUR LES DÉFIS DE L'URBANISATION ET LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ DANS LES ÉTATS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE

Nous, les représentants des 79 États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, de l'Union européenne et de la Commission européenne, du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et d'autres organisations participant à la Conférence internationale tripartite sur les défis de l'urbanisation et la réduction de la pauvreté dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique,

Réaffirmant notre engagement ferme à promouvoir le développement urbain durable dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique,

Soulignant que des mesures nouvelles et additionnelles doivent être prises pour affronter sérieusement et efficacement les problèmes d'urbanisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique reconnus lors de la conférence actuelle,

Notant avec satisfaction la bonne coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et les institutions de l'Union européenne dans la promotion d'un développement urbain durable,

Reconnaissant l'importance que revêt le secteur du logement et de la construction comme moteur d'un développement social et économique, en particulier dans le contexte des crises financières et sociales actuelles,

Soulignant qu'il importe d'inclure le secteur urbain et le logement social dans les priorités définies dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les programmes indicatifs nationaux, régionaux et intra-Afrique, Caraïbes et Pacifique dans le cadre de l'Accord de Cotonou conclu entre les membres du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et la Communauté européenne et ses États membres, ainsi que d'autres accords de coopération au développement pertinents,

1. *Confirmons* notre forte volonté politique d'élaborer des cadres et mécanismes institutionnels efficaces conduisant à des stratégies intégrées de développement urbain durable dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique;
2. *Nous engageons* d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et instruments de planification urbaine appropriés et de mobiliser activement des fonds pour appuyer les initiatives de prévention et d'amélioration des taudis, outre le développement d'infrastructures de base dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, conformément au Programme pour l'habitat et aux autres objectifs de développement convenus au niveau international;
3. *Nous engageons* également à promouvoir, renforcer et diffuser des outils et pratiques innovants en usage dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique qui apportent de façon avérée une valeur ajoutée et ont un effet bénéfique sur le développement urbain durable, y compris le développement économique local;
4. *Nous engageons en outre* à participer plus activement à l'échange des meilleures pratiques dans le cadre de la coopération Sud-Sud, y compris la coopération régionale et triangulaire;

5. *Nous engageons* à intensifier notre partenariat et notre coopération avec toutes les parties prenantes, y compris les autorités locales, les acteurs non étatiques et les autres partenaires du Programme pour l'habitat, afin de promouvoir une urbanisation durable, notamment la prévention et l'amélioration des taudis;
6. *Nous engageons également* à appuyer l'établissement d'un dialogue continu pour améliorer la coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, l'Union européenne et le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique en vue de l'élaboration de programmes et initiatives conjoints portant sur le développement urbain durable et la réduction de la pauvreté urbaine dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique;
7. *Recommandons* que les initiatives de développement urbain devraient être examinées et que le Programme participatif pour l'amélioration des taudis devrait être étendu à tous les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique intéressés durant l'examen à mi-parcours du dixième Fonds européen de développement en 2010;
8. *Engageons vivement* les gouvernements, les institutions régionales et continentales et la communauté internationale à inclure et mettre en relief les questions urbaines et de logement dans l'agenda global de développement et invitons tous les partenaires à contribuer dans une large mesure à ces efforts en mettant en place des mécanismes prévisibles et souples de financement et en fournissant des ressources pour réduire la pauvreté urbaine et relever les défis qui se posent au niveau planétaire tels que les changements climatiques, la migration, les crises énergétique, hydrique, alimentaire et financière, afin de garantir un développement urbain durable dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique;
9. *Invitons* la communauté internationale à apporter son soutien à une approche mondiale de l'amélioration et de la compréhension des défis urbains en vue d'une meilleure intégration du développement urbain dans les programmes de coopération nationaux, régionaux et internationaux;
10. *Demandons* au Programme des Nations Unies pour les établissements humains, à la Commission européenne et au Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique d'accorder une attention particulière aux besoins des petits États insulaires en développement et des États les moins avancés, afin de leur permettre en particulier de s'attaquer aux défis croissants liés aux changements climatiques;
11. *Demandons* le Programme des Nations Unies pour les établissements humains d'établir des partenariats avec les autres partenaires au développement et de coordonner les actions internationales visant à favoriser un développement urbain durable;
12. *Engageons* la communauté internationale et les autres partenaires du Programme pour l'habitat à poursuivre et accroître leur appui au Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour lui permettre de mettre en œuvre son mandat global ainsi qu'à renforcer la coopération avec l'Union européenne et le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique;
13. *Demandons* le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, la Commission européenne et le secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique de diffuser largement les résultats de la conférence actuelle et d'en assurer un suivi adéquat aux niveaux mondial, régional et national.

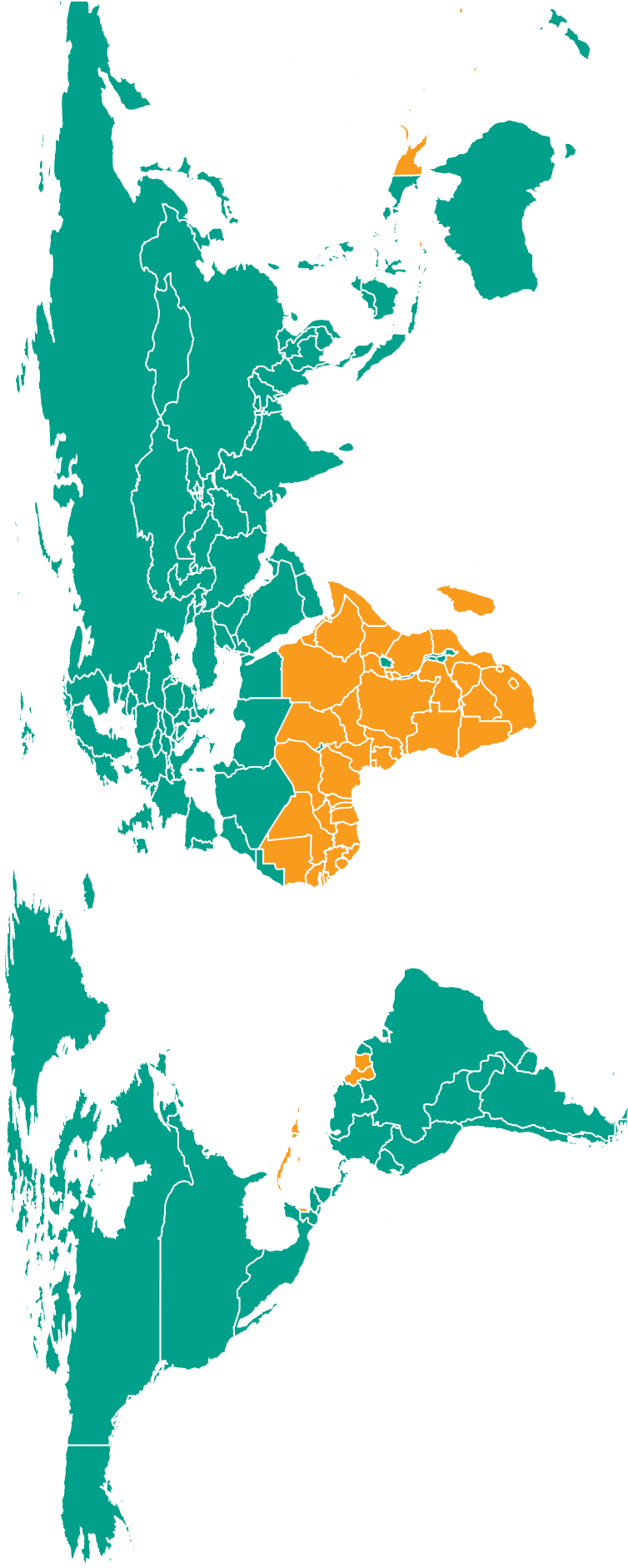
CONFÉRENCE INTERNATIONALE TRIPARTITE SUR LES DÉFIS DE L'URBANISATION ET LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ DANS LES PAYS ACP

Siège des Nations Unies de Gigiri, Nairobi, Kenya
8-10 Juin 2009

JOUR 1 8 Juin		JOUR 2 9 Juin		JOUR 3 10 Juin		
Salle de Conférence No 1		Salle de Conférence No 1		Salle de Conférence No 1		
A partir de 8h00	Inscription	9h00-10h30	Présentations thématiques	9h00-10h00	Séance Mini-stérielle ACP de coordination	
	Séance technique de coordination des pays ACP		Introduction par Inga Björk-Kleby (ONU-Habitat), Andrew Bradley (ACP) & Eduardo Sorribes-Manzana (CE)			
	Pause-café		1) Terrain et logement pour les pauvres (40 min) Président de séance: Léon-Paul Toé (ACP - Burkina Faso) Présentateur: Mohamed El-Soufi Facilitateur: Aloune Badiane			
10h00-10h30	Allocutions	10h45-12h30	2) Infrastructures et services urbains de base (40 min) Président de séance: Eduardo Sorribes-Manzana (CE) Présentateur: Graham Alabaster Facilitateur: Bert Diphoom	10h00-13h00	Séance d'ouverture (75 min) Président de séance: Ministre de l'Habitat en Jamaïque, Hon. Clifford Everald Warmington Facilitateur: Mariam Yunusa, ONU-Habitat	
10h30-11h00	Facilitateur: Aloune Badiane, ONU-HABITAT		3) Gouvernance urbaine et planification (35 min) Président de séance: Michèle Dewys (CE) Présentateur: Mohamed Halfani / Josy Materu Facilitateur: Lars Reuterswärd		<ul style="list-style-type: none"> Directeur Général UNON et Directeur Exécutif du PNUE, M. Achim Steiner Présidente de l'Union Européenne, Mme. Hana Klučarová Représentant de la Commission Européenne, M. Luis Riera Secrétaire Général du Groupe des Pays ACP, Sir John Kaputin Président du Conseil d'administration d'ONU-HABITAT, Clifford Everald Warmington Directrice Exécutive, ONU-HABITAT, Mme Anna Tibajjuka Vice-Présidente de la République du Kenya, Hon. Kalonzo Musyoka 	
<ul style="list-style-type: none"> Directrice exécutive, ONU-HABITAT Représentant de la Commission Européenne Secrétaire Général du Groupe des Pays ACP Présidence de l'Union Européenne (TROJKA) Ministre Kenyan du Logement 	4) Financement des établissements humains (35 min) Président de séance: Aloune Badiane Présentateur: Christian Schlosser Facilitateur: Naison Mutizwa-Mangiza		<ul style="list-style-type: none"> Revision des résultats des deux premiers jours (15min) Présentateur: Paul Taylor 			
11h00-12h30	<ul style="list-style-type: none"> Initiatives d'amélioration et de prévention des bidonvilles Présentateur: Claudio Acicly (ONU-HABITAT) Présentation du «Programme participatif d'amélioration des bidonvilles» dans les pays ACP Présentateurs: Andrew Bradley (ACP), Raul Mateus Paula (CE), Alain Grimard (ONU-HABITAT) Débat Facilitateur: Daniel Blau (ONU-HABITAT) 	12h30-14h00	Pause-café	13h00-14h30	Réception ONU-Habitat / Conférence de presse	
			5) Développement économique local dans les villes (35 min) Président de séance: Frank A. Kraah (ACP - Liberia) Présentateur: Gulelet Kebede Facilitateur: Oyebanji Oyeiyinka			Tables rondes ministérielles thématiques (cont.) Président de séance: Aloune Badiane
			6) Discussion: Recommandations pour les Tables Rondes Ministérielles Facilitateur: Daniel Blau			<ul style="list-style-type: none"> TR 3: Gouvernance Urbaine & Planification (45min) Facilitateur: Lars Reuterswärd TR 4: Financement des établissements humains (45min) Facilitateur: Naison Mutizwa-Mangiza TR 5: Développement économique local dans les villes (45min) Facilitateur: Oyebanji Oyeiyinka
12h30-14h00	Pause-déjeuner	14h00-15h30		14h30-17h00		
14h00-17h30	Présentations régionales Introduction par Raul Mateus Paula (CE) et John Hogan (ONU-Habitat) Afrique Anglophone (Investissements et infrastructures de base en milieu urbain) Salle 1 Président de séance: Mudiadeyi Masunda, Maire de Harare Présentateurs: Graham Alabaster & James Muroto Facilitateur: John Hogan, ONU-Habitat	15h30-17h30	Séance technique sur le PPAAB: (Salle 1) John Hogan, Mohamed El-Soufi, Alain Grimard	17h00-17h30	Adoption de la Déclaration et du Plan d'action Facilitateur: Daniel Blau Séance de clôture	
	<ul style="list-style-type: none"> Afrique Francophone (Mobilité du travail) Salle 9 		<ul style="list-style-type: none"> Profils urbains Plans d'action 			
	Président de séance: Khalifa Sali, Maire de Dakar Présentateurs: Aloune Badiane & Mansour Tall Facilitateur: Michèle Dewys, CE					
	<ul style="list-style-type: none"> Pays des Caraïbes et du Pacifique (Villes et changement climatique) Salle 10 					
	Président de séance: Maria Ubibau, Fiji Présentateurs: Raf Tuts & Asad Mohamed Facilitateur: Aye Kasasa, ACP					
18h00	Réception					

JOUR 4 - 11 Juin (matin) Visite optionnelle d'un bidonville de Nairobi

CARTE: PAYS ACP (AFRIQUE, CARAÏBES ET PACIFIQUE)



 Pays du groupe ACP



HAITI. Photo © Alain Grimard/UN-HABITAT

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS

B.P. 30030, Nairobi 00100, Kenya;

Tél: +254-20-7623120;

Fax: +254-20-76234266/7

infohabitat@unhabitat.org

www.unhabitat.org